



FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion du 6 juin 2024

– Procès-verbal –

Une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail s'est tenue le 6 juin 2024 à 09h00, au SDIS du Nord – 1/3 rue du Palais Rihour à Lille, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président de la FSSSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président de la FSSSCT
Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord.
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord.
- M. Maxence SIMPERE – Titulaire
Vice-Président de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Nicolas LEBLANC – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Monique EVRARD – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- Mme Marie-Josée KRAMARZ – Suppléante
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Fournes en Weppes, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Anne VANPEENE – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Maire de Winnezeele, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Tourcoing, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Sébastien SEGUIN – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Benjamin CALVARIO, Titulaire
CGT
- M. Maroine FATHALLAH, Titulaire
CGT
- M. Barthélémy GHYS, Titulaire
SUD
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. Sébastien CARION, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- M. Jérémie DOURS, Suppléant
CGT
- M. Julien LEMAIRE, Suppléant
CGT
- M. Jérôme LANDAS, Suppléant
CGT

- M. Franck RICART, Suppléant
SUD
- M. Nicolas RICHIR, Suppléant
SUD
- M. Laurent PIAZZA, Suppléant
SA SPP PATS 59
- M. Cyrille FOURNIER, Suppléant
SA SPP PATS 59

Autres membres

- Monsieur Sébastien PIERRARD, représentant des SPV
- M. le Médecin Chef Pierre LERQUET
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- Docteur Agnès LETRILLART
Cheffe du Service Prévention et Santé au Travail
- M. le Médecin Colonel Thierry MRAOVIC
Chef du Groupement Santé
- Mme Valérie PRICE
Référente mixité et lutte contre les discriminations
- Mme Carole KLEIN
Chargée de la FSSSCT
- M. Hacène BYBI
Conseiller de prévention des risques professionnels
- M. Stéphane LAGACHE
Conseiller de prévention des risques professionnels
- M. Laurent DELEPIERRE
Conseiller de prévention des risques professionnels

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Thierry ROLLAND – Titulaire
Troisième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord,
Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems.

- Mme Aude VAN CAUWENBERGE – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire d'Hautmont, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Régis CAUCHE – Titulaire
Deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, Conseiller Départemental du Nord, Maire de Croix.
- M. Grégory BARTHOLOMEUS – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire de Fort Mardyck, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant
Député du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Carole DEVOS – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Monsieur Éric RENAUD – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Isabelle FERNANDEZ – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Romain DUPAS, Titulaire
CGT
- M. Philippe DORGE, Suppléant
CGT
- M. Jérôme LANDAS, Suppléant
CGT
- M. Geoffrey HANNOTEL, Suppléant
Avenir Secours

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental du SDIS du Nord
- M. le Colonel Rémy WECLAWIAK
Directeur Départemental Adjoint du SDIS du Nord
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Eric MARESCI
Adjoint au Chef du Pôle Organisation des Secours
- Mme Elisabeth BATCAVE
Cheffe du Pôle Moyens et Logistique
- M. le Lieutenant-Colonel Sylvain BONVIN
Chef du Groupement Logistique
- Monsieur Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Système d'Information
- M. le Commandant Sébastien WALFARD
Chef du Groupement Sécurité et Accompagnement en Service
- Mme le Lieutenant-Colonel Anne ISTRIA
Adjointe au Chef du Groupement Formation et Préparation Physique
- M. Philippe GERMÈS
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. le Lieutenant-Colonel Stéphane BEAUVENTRE
Chef du Groupement Acquisition et Suivi des Matériels
- M. le Lieutenant-Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement Territorial 5
- M. le Commandant Nathan RENAUD
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant-Colonel Vincent LABADENS
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Lieutenant-Colonel Denis THIEBAUT
Chef du Groupement Territorial 4
- Mme Maude GENU
Cheffe du Cabinet du DDSIS

- M. le Capitaine Sébastien PAGNACCO
Chef du service Communication
- M. le Commandant Bruno JAROSZ
Chargé du Dialogue Social
- M. Cédric JACQUET
Chef du Groupement Immobilier
- Mme Virginie CHAMBON
Cheffe du service Juridique et Instances
- M. Nicolas MOUGIN
Communication Institutionnelle
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, service Juridique et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice Juridique, service Juridique et Instances
- Mme Sophie COVAIN-CHEROUTRE
Gestionnaire des Instances, service Juridique et Instances
- M. Cyril DUBOIS
Service parc informatique et téléphonie

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h00 et propose de faire l'appel.

Madame ROUSSE procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président souhaite, avant de démarrer pleinement la séance, présenter le Colonel WECLAWIAK, qui est Directeur Départemental Adjoint. Il a rejoint le SDIS au 1^{er} mai. Il lui souhaite la bienvenue au nom de tous les membres. C'est la première fois qu'il assiste aux travaux de cette instance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE a un doute concernant le quorum pour les représentants de l'Etablissement. Il a compté quatre personnes.

Madame ROUSSE précise que les personnes n'ont pas forcément répondu à l'appel mais sont bien connectées.

Madame QUATREBOEUFs manifeste sa présence en précisant qu'elle n'avait pas entendu l'appel.

Monsieur VERCOUTRE constate qu'il n'y a pas de souci de quorum. Il remercie Monsieur le Président.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. SIMPERE (jusqu'au point 8), Mme QUATREBOEUF, M. LEBLANC, Mme EVRARD, Mme KRAMARZ, Mme VANPEENE (jusqu'au point 3), M. SEGUIN et M. ACHIBA.

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. BELMONTE, M. CALVARIO, M. FATHALLAH, M. DOURS.
- pour SUD SDIS 59 : M. GHYS et M. CAMBRE.
- pour SA SPP PATS 59 : M. VERCOUTRE et M. CARION.
- pour Avenir Secours : M. POUPAERT.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA FSSSCT **DU 4 AVRIL 2024**

Le procès-verbal de la FSSSCT du 4 avril 2024 a été transmis aux membres par mail sécurisé le 23 mai 2024.

Monsieur le Président propose de passer à l'approbation du procès-verbal. Il demande s'il y a des remarques. Il n'en voit pas. Il procède au vote. Il demande s'il y a des votes contre ou des abstentions. Il n'y en a pas. Il remercie les membres pour le vote. Le procès-verbal est approuvé.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal de la FSSSCT du 4 avril 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	9		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal de la FSSSCT du 4 avril 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

2. SUIVI DES AVIS RENDUS PAR LA FSSSCT DU 04 AVRIL 2024

Monsieur le Président ouvre l'étude de ce point et donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD remercie Monsieur le Président. Lors de la dernière FSSSCT, des avis ont été rendus. Tout d'abord, concernant le planning des visites EVRP, ce sont les visites des sites. Ce planning a été présenté avec les lieux et les dates déjà prévus et a reçu un avis favorable à l'unanimité des deux collègues. Ce planning des visites est actuellement mis en œuvre.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions sur ces avis rendus.

Il n'y en a pas.

Ce point était présenté pour information.

3. BILAN DES COMMISSIONS PERMANENTES

-Départ de Madame VANPEENE pendant l'étude de ce point –

Monsieur le Président ouvre l'étude de ces bilans en précisant que ceux-ci concernent quatre commissions. Il précise que pour la Commission Aménagement, le compte rendu a été joint au livret. Il demande s'il y a des questions sur cette commission.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH le remercie. Il souhaite redire les choses en instance afin de les notifier au procès-verbal qui sera lu par l'ensemble des agents du SDIS59. Il trouve qu'ils avancent petit à petit. Ils perdent un peu moins de temps dans ces commissions. Il y a deux points qui les interpellent, ils l'avaient déjà dit en commission et le but est de réitérer ces propos dans cette instance pour obtenir une réponse. Le premier point qui les interpelle concerne Lomme. Lors de la commission, ont été présentés par Monsieur JACQUET des centres d'incendie et de secours qui seront aménagés au niveau des casiers de feux, mais il n'y avait pas la projection d'une planification des travaux devant être réalisés. A un moment donné, les agents commencent à s'impatisser d'où le mouvement du centre d'incendie et de secours de Lomme. Les agents commencent à prendre les choses en main. Comme par miracle, suite à ce mouvement, le Chef du Groupement 2, présent sur site, a déclaré à l'ensemble du personnel que les travaux se feront en septembre. La première question est de savoir pourquoi, lors de la Commission Aménagement, une planification n'a pas été présentée. Dès qu'il y a un mouvement, des travaux sont programmés. Il a été annoncé, par ailleurs, que l'effectif cible de 52 sera atteint au CIS Lomme. Il espère que les engagements seront tenus car si cela est promis et que rien ne se passe, il y aura d'autres mouvements. Le deuxième point qu'il souhaitait aborder concerne Saint Amand. La société qui réalisait les travaux d'aménagement a dû les stopper et exercer son droit de retrait face à une présence d'amiante. Un signalement Danger Grave et Imminent (DGI) a été saisi par un membre de la FSSSCT, Monsieur CALVARIO, ici présent. Il y a eu une réponse de l'Administration qui, après investigation, a précisé qu'il n'y avait pas d'amiante suite au Dossier Technique Amiante (DTA) reçu par le Commandant WALFARD. Les membres de la FSSSCT ont vu ce DTA. Après analyse, on peut rappeler qu'il n'y a pas d'amiante de façon générale. Ce DTA de 2019 ne répond pas aux exigences prévues par la législation, c'est-à-dire que dès que

l'on a une démolition, une construction ou un aménagement, comme c'est le cas à Saint Amand, on se doit de faire un DTA pour les aménagements. Or, ce DTA n'a pas été réalisé. Les représentants du personnel demandent à ce qu'il y ait un nouveau DTA sur ce site. Comme de nouveaux travaux sont réalisés à Saint Amand, un nouveau DTA doit être réalisé. Les représentants du personnel demandent à l'Administration de préserver la santé des agents, de mettre en place des mesures adaptées telles que le bâchage et de limiter l'accès dans cette zone en prenant des mesures plus concrètes. Ils ne veulent pas revivre le cas d'Hautmont avec la présence d'amiante et l'exposition des personnels à ce risque. Monsieur FATHALLAH remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO souhaite revenir sur le sujet de Saint Amand. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs problématiques lors des travaux de rénovation. Il signale qu'il y a néanmoins quelques axes d'amélioration suite aux DGI. C'est un point positif. Cependant, lors des travaux de rénovation, il y a eu un DGI qui a été réalisé le 29 mai 2024 concernant le boîtier électrique de la porte de la remise. La catastrophe a été évitée. Heureusement que cela s'est passé en pleine journée et que les agents étaient sur le site. Si cela s'était déroulé en pleine nuit, les conséquences auraient pu être plus importantes. Le deuxième point qu'il souhaite aborder est la plaque d'amiante précédemment évoquée. Le DTA a été transmis, cependant celui-ci pousse à s'interroger. Les représentants du personnel pensent qu'il est caduc dans la mesure où il ne répond pas aux exigences des travaux de rénovation. Les agents se posent de nombreuses questions. Il y a plusieurs problématiques à Saint Amand. Six mois auparavant, l'eau chaude ne fonctionnait pas. Il y a trois mois, la toiture fuyait. Aujourd'hui, les boîtiers électriques prennent feu. Il y a également la plaque d'amiante. Il y a un certain nombre de choses qui se déroulent dans ce centre. Si le centre de secours avait été livré dans les temps, il n'y aurait pas toutes ces discussions en FSSSCT. Ce sont de grosses problématiques qui irritent les syndicats. Ce qu'ils souhaitent obtenir à Saint Amand est le nouveau centre de secours, au plus vite, pour que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions et qu'il y ait des matériels roulants de meilleure qualité. Il faut un effectif en adéquation avec le besoin opérationnel. Il faut un meilleur aménagement que l'existant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur JACQUET pour répondre au sujet des CIS Lomme et Saint Amand.

Monsieur JACQUET précise que, lors de la précédente commission d'aménagement, un état des lieux a été dressé de tous les centres d'incendie et de secours concernés par des vestiaires localisés dans des remises. Lors de cette réunion, il a été convenu, sur le principe, qu'un centre par groupement sera traité chaque année. Vis-à-vis de cela, les centres concernés n'avaient pas été arrêtés en réunion. Depuis, des avancées ont eu lieu et un centre par groupement a été identifié, en particulier, pour le groupement 2, celui de Lomme, qui fait l'objet d'un DGI. Une proposition d'implantation de ces vestiaires sera prochainement soumise aux personnels du centre. Il faut bien se mettre d'accord sur la manière de faire les choses. Suite à cela, une consultation pour les travaux sera lancée durant l'été pour pouvoir les effectuer à l'automne. Ceux-ci dureront environ trois semaines. La planification sera revue, site par site, en commission d'aménagement. Il sollicite, en amont, les chefs de groupements territoriaux pour connaître, dans chaque groupement, le centre à traiter dans l'année. Concernant le CIS Saint Amand, des actions sont mises en place sur le site. C'est également l'un des sites où il y a une problématique de vestiaires dans les remises. Des travaux pour cloisonner les deux espaces sont en cours. Il y a également un sujet relatif aux douches et à la féminisation. Le sujet amiante recoupe en partie le sujet de la féminisation.

Actuellement, les vestiaires restent en l'état, sans distinction, pour le personnel féminin. Avec cette potentielle présence d'amiante, des préconisations pour ne pas exposer le personnel ont été mises en œuvre. La situation actuelle des locaux est donc maintenue. Par rapport à l'amiante, il y a effectivement un DTA. C'est un contrôle visuel de l'état du bâtiment qui a été effectué, il y a déjà quelques années. Il faut savoir, qu'à l'origine, il n'était pas question de toucher à cet espace-là. Cela a évolué dernièrement. C'est dans le cadre de ces travaux qu'il y a eu une présomption d'amiante de la part de l'entreprise. Les travaux ont été stoppés. Le diagnostiqueur passe aujourd'hui effectuer les compléments de contrôle. La partie du bâtiment est bâchée. Le panneau concerné n'est pas dégradé. La problématique amiante est plus prégnante lorsque les matériaux sont dégradés car ils peuvent dégager des fibres. Cela ne semble pas être le cas ici. En fonction des conclusions du diagnostic, des mesures seront mises en place pour veiller à ce qu'il n'y ait pas, dans le cadre des travaux, de fibres d'amiante dans les lieux. S'il y a présence d'amiante, il y aura des délais incompressibles avec la mise en place d'un plan de retrait et l'inspection du travail aura un mois pour effectuer un retour. Le planning pourrait un peu évoluer de ce point de vue-là. Néanmoins, cela n'empêchera pas la poursuite de l'activité au niveau du centre. Concernant le projet de reconstruction, le concours a été lancé pour le nouveau site sur le chemin de la Pannerie. Ce site a été évoqué lors de la commission d'aménagement. Il sera davantage détaillé lors de la prochaine commission. Il y aura un jury, prévu pour la mi-juillet, pour sélectionner trois maîtres d'œuvre admis à concourir.

Monsieur le Président remercie Monsieur JACQUET et donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite faire une remarque au sujet des casiers de feu. On effectue les travaux parce qu'on admet qu'il y a un risque pour la santé des agents. Or, il y a 40 centres de secours concernés par cette problématique, au rythme de 5 centres de secours traités par an, il faudra 8 ans pour résorber le problème. Des centres de secours seront donc exposés 8 ans à ce risque. Cela pose question. Il se demande si tous les centres de secours doivent faire un DGI pour que cela aille plus vite. Il y a des risques pour les agents concernés.

Monsieur BELMONTE intervient concernant le futur projet de Saint Amand, il demande s'il s'agit bien du site de la bouteille d'eau et si cela acte bien d'un retrait du site initialement choisi.

On lui répond par l'affirmative.

Monsieur BELMONTE souhaite revenir sur la commission Aménagement et notamment sur la partie portant sur le recensement des besoins. Pour Avesnes sur Helpe, il souhaiterait obtenir la perspective d'effectifs, le nombre d'engins pour avoir une trame qui permette aux représentants du personnel d'effectuer une comparaison entre l'ancien centre et le nouveau. Cela permettra de s'assurer qu'il n'y a pas de problématique et que le futur centre est bien adapté aux besoins opérationnels. Quand on construit quelque chose, il s'agit d'argent public et il faut avoir une perspective à plus long terme et ne pas simplement faire plaisir aux copains. Il souhaiterait avoir ces éléments qui avaient déjà été demandés lors de la Commission mais il n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH remercie Monsieur le Président. Il veut faire le lien avec ce que vient de dire Monsieur BELMONTE. Il signale que les représentants du personnel ont été très étonnés lors de cette commission Aménagement, sur l'implantation des futurs centres de

secours. Il rappelle qu'il a particulièrement été énervé, lors de la dernière commission, par le cas du CIS Cousolre. Sans dénigrer les collègues, il rappelle que ce centre ne fait que 126 départs à l'année alors que, très près à vol d'oiseau, il y a le centre d'incendie et de secours de Jeumont qui fait 1654 départs. Ce centre est implanté dans un bâtiment où trois administrations sont présentes : la Mairie, la Police et les Sapeurs-Pompiers en sous-sol. Il questionne Monsieur le Président sur ce qui pousse l'Administration à effectuer un choix plutôt qu'un autre en matière de centre de secours. Il ose espérer que la santé, le bien-être et les conditions de travail sont bien pris en compte dans cette démarche et non pas le copinage politique.

Monsieur le Président répond que Cousolre n'est pas le fruit du copinage politique. La mairie participe à 20 % sur la construction du nouveau centre. C'est la raison pour laquelle ce centre a été inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Elle met le terrain à disposition et finance la reconstruction à hauteur de 20 %. C'est l'application de la proposition qui a été faite, il y a un certain temps, par Jean-René LECERF, pour les centres d'incendie de sapeurs-pompiers volontaires. Si les communes participent au financement de la construction, le projet sera étudié et éventuellement ajouté au PPI. Ceci étant, il rappelle que Cousolre est dans le PPI mais il ne connaît pas le délai pour qu'il soit mis en œuvre.

Monsieur FATHALLAH demande si cela signifie que si les municipalités qui abritent les centres mixtes participent au projet, le SDIS sera favorable à la reconstruction.

Monsieur le Président le lui confirme. C'est l'intérêt pour le SDIS d'avoir un financement extérieur.

Monsieur FATHALLAH demande si, par ailleurs, le fait de ne pas avoir de subvention de la mairie arrête tout projet.

Monsieur le Président précise qu'il y a un PPI qui sera respecté dans ces cas de figure.

Monsieur le Président ouvre le débat sur la Commission Habillement. Il donne la parole à Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER souhaite revenir sur la problématique du standard de Valenciennes.

Monsieur le Président lui demande si cela concerne encore la Commission Aménagement.

Monsieur FOURNIER le lui confirme. Il n'a pas obtenu de réponse claire sur ce sujet lors de la Commission Aménagement. Il a pu mesurer, lors de la journée portes ouvertes, les problèmes. Depuis janvier 2022, la réfection du standard a été actée mais il n'y a toujours rien de fait. Cela va être compliqué d'investir sur le personnel tant que les choses ne sont pas respectées sur la réfection du standard. Il aimerait bien connaître la date pour celle-ci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Contrôleur Général.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE confirme que le Chef de Centre de Valenciennes l'a alerté à la fois sur le standard mais aussi sur les problèmes d'infiltrations sur l'ex-CTA et sur d'autres chantiers. Il a demandé à Monsieur JACQUET de traiter ce dossier rapidement. Un point qui lui paraît essentiel est de dire quand on refuse de faire quelque chose mais aussi quand on accepte de le faire. Il estime qu'on ne peut pas dire que les choses vont être faites et de ne pas donner un délai. Cela n'est pas respectueux pour les agents. Monsieur JACQUET a cependant toute sa confiance. Il précise que celui-ci a hérité d'une situation assez compliquée. Cette situation n'est pas normale. Il missionne Monsieur

JACQUET pour voir ce qui peut être fait et s'engage à ce que les éléments soient communiqués.

Monsieur JACQUET précise que le Chef du Groupement 4 est informé de leur visite prévue lundi avec l'architecte pour étudier le nouveau standard. Il y aura également un travail avec le Pôle Système d'Information (PSI) pour l'aménagement de ce nouveau standard, au niveau des matériels.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur SIMPERE.

Monsieur SIMPERE remercie Monsieur le Président. Il souhaite rebondir sur ce qui a été dit pour le centre de secours de Cousolre. Il en est un peu à l'initiative et il confirme que ce n'est pas du copinage. Il explique qu'il y a un vivier de sapeurs-pompiers volontaires extrêmement motivés. Le centre de secours est petit et particulièrement mal aménagé. Il présente de gros problèmes de sécurité au niveau de la sortie des véhicules. Les personnels doivent se changer dans le garage alors qu'il y a du personnel féminin. Il pense que Cousolre, comme d'autres centres de secours, doit pouvoir leur faire honneur. Toutes les collectivités méritent d'avoir un centre de secours digne de son nom.

Monsieur le Président le remercie et passe à l'ouverture des questions sur la Commission Habillement. Il donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite revenir sur la problématique des chaussants. Il précise qu'un questionnaire de satisfaction devait être envoyé et que cela n'a pas été le cas. On se rend compte que sur les photos, prises lors d'événements, la majorité des personnels ne porte pas les chaussants du SDIS. Il y a un souci avec ces bottes. Il aimerait savoir où cela en est et si quelque chose est fait pour trouver une autre paire pour les agents. Il a une question d'ordre médical concernant l'attribution des chaussants spéciaux pour les problèmes de pieds. Il cite le cas d'un agent ayant un problème de voute plantaire, qui avait des douleurs et qui est parti pendant trois semaines en vacances. Pendant celles-ci, ses problèmes de pieds se sont calmés. Il a fait le lien avec les chaussants. Quand il a voulu demander une nouvelle paire, réponse lui a été faite que celles-ci étaient attribuées uniquement sur prescription du médecin du SDIS et seulement en cas de problème de cheville et non pas pour d'autres problèmes. Il souhaite connaître les conditions d'attribution de ces chaussants. Il insiste sur la mise en place de l'enquête de satisfaction pour se rendre compte du problème. Cela devrait aboutir à un renouvellement des chaussants en leur substituant des chaussants d'autres marques.

Monsieur le Président donne la parole au Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE s'est fait expliquer le dossier par le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE. Ce qu'il en ressort, c'est que le SDIS se trouve dans un marché mutualisé pour ces chaussants, avec d'autres SDIS des Hauts de France. Les chaussants sont plus légers mais coqués. Cela est obligatoire. On ne peut donc pas délivrer des chaussures non coquées. En d'autres temps, les représentants du personnel souhaitaient également disposer de bottes de feu. Il y a effectivement des bottes de feu avec la semelle anti-perforation. Il observe par ailleurs qu'il a été donné droit, à la demande de porter des baskets en caserne. Les rangers coqués, ont un dispositif anti-perforation et ils peuvent aller également au feu mais ce n'est pas ce qui a été retenu. Ces questions sont un peu compliquées et il a le sentiment que c'est parfois à géométrie variable selon les personnes placées dans cette mission habillement. Il rappelle qu'il a également donné pour consigne aux officiers de porter les chaussants du SDIS. S'ils portent des chaussants qui ne sont pas

ceux du SDIS, leur responsabilité pourrait être engagée. Il réitère ses propos sur le fait que les chaussants doivent être à la norme édictée par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). Cela répond également à un marché qui est globalisé avec les autres SDIS. Il paraît compliqué d'aller sur un autre type de chaussants. Il rappelle, par ailleurs, que ces problématiques ne sont pas liées à des questions financières.

Monsieur DOURS précise la demande : des rangers Bottes Multi Usages (BMU) pour les VSAV, coqués, à la norme, de meilleure qualité que celles fournies. Il faut qu'elles soient plus aérées. Les représentants du personnel ne sont pas forcément favorables à la paire de chaussants médicale car c'est une paire qui est portée pour l'incendie et ils craignent que les agents fassent un amalgame et les portent autant en ambulance qu'au feu alors qu'à la base avoir deux paires avait pour but de distinguer les deux situations. La paire sur prescription est presque inadaptée. Une paire de bottes de feu doit rester une paire de bottes de feu. Le problème est que certains achètent des non coqués dans le civil et les portent. Certains portent les anciennes rangers du SDIS, à l'instar du Commandant JAROSZ, à la place de leurs nouvelles. Monsieur DOURS effectue les contrôles des Equipements de Protection Individuelle (EPI), et très souvent les agents apportent leurs EPI, neufs, dans leurs boîtes d'origine. Ils ne les mettent pas. C'est pour cela qu'il serait souhaitable d'avoir une paire de rangers BMU aux normes mais de meilleure qualité que celles fournies. Cela ne nécessiterait pas le recours à une paire médicale. Il faut deux paires séparées : une plus lourde pour l'incendie, une pour le reste. Il ne faut pas que les agents fassent l'amalgame.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE a saisi Madame BATCAVE pour savoir s'il y avait d'autres modèles. Il faut également repasser sous les fourches caudines du marché commun avec les autres SDIS. Ces autres SDIS ne font pas remonter de motifs d'insatisfaction sur ces chaussants.

Monsieur DOURS insiste sur le fait qu'il faut regarder les photos sur les cérémonies non officielles, au niveau des amicales, des centres de secours. On constate que l'ensemble du personnel ne porte pas les rangers du SDIS. Il précise qu'étant contrôleur EPI au CIS Tourcoing, il a fait cette constatation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE précise qu'au niveau du syndicat Sud une enquête de satisfaction a été menée. Il ressortait qu'environ 90 % des adhérents trouvaient que ces chaussants étaient de mauvaise qualité, qu'ils faisaient transpirer beaucoup trop, qu'il y avait un mauvais maintien, etc. Ils ont proposé une alternative avec une autre paire de chaussants fournies par le SDIS et toutes les personnes qui ont migré vers ce modèle le plébiscitent.

Monsieur le Président s'adresse à Madame BATCAVE et lui fait remarquer qu'il serait intéressant d'interroger les autres départements qui font partie du marché mutualisé, pour voir s'il y a les mêmes remontées.

Madame BATCAVE répond que de ce qu'elle connaît, il n'y a pas de remarques des autres départements. Cependant, une réunion avec ces départements a lieu en novembre et le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE doit les contacter pour obtenir des réponses pour la prochaine commission. Pour ce qui est des chaussants, elle précise qu'il ne s'agit pas de mauvaise qualité mais d'un intérieur synthétique et d'un extérieur en cuir. Ce que proposaient les équipes du Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE, c'est d'utiliser des chaussettes en coton de meilleure qualité sinon ce n'est pas optimal pour supporter le synthétique. Pour obtenir des chaussants adaptés et satisfaisants, cela se fera à l'échange,

pour que les agents restent sur deux chaussants. Elle est intéressée par les statistiques du Syndicat SUD. Elle demande combien de personnes ont été interrogées.

Monsieur CAMBRE lui répond que 200 personnes ont été interrogées. Il pense que cela est assez concluant.

Madame BATCAVE souligne que cela ne fait que 200 sur 7000.

Monsieur CAMBRE insiste en disant que cela fait 200 personnes ayant répondu à 90% que cela n'était pas adapté.

Madame BATCAVE ajoute que les contrôleurs EPI ont reçu un questionnaire.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN confirme qu'il a envoyé un mail et qu'il n'a pas reçu beaucoup de retours.

Monsieur DOURS dit qu'il n'a pas reçu le mail.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN précise qu'il va vérifier. Il réitère cependant sur le fait qu'un mail a été adressé à l'ensemble des contrôleurs EPI dans l'objectif d'effectuer cette enquête de satisfaction. En passant par les contrôleurs, ce sera plus rapide que d'attendre les réponses individuelles des agents. Il convient que des problèmes de sudation sont remontés. Il y a également quelques instabilités de cheville puisqu'il s'agit de chaussants bas. Il corrige un propos en précisant qu'il n'existe pas de chaussants port médical au SDIS du Nord. Le chaussant Vortex qui plait tant a été mis en œuvre pour régler les problématiques liées à la largeur des mollets pour les agents qui ne savent pas mettre les bottes de feu. Avec un avis médical concernant l'instabilité des chevilles, il a pu être proposé un chaussant ayant un meilleur maintien et étant plus sécurisé pour l'agent.

Monsieur DOURS répond que ces chaussants sont appelés par les agents comme étant de port médical car il est prescrit par le médecin du SDIS. Il faut absolument qu'il soit prescrit par le médecin d'où cette appellation. Il précise que si les agents souhaitent obtenir ce chaussant-là c'est qu'ils sont plus à l'aise malgré le poids plus lourd. Le chaussant BMU pour le secours à personne doit être revu. Il faut travailler là-dessus.

Madame BATCAVE nourrit ces interrogations et apportera des éléments pour la commission d'octobre prochain.

Monsieur DOURS demande à ce que le mail du Lieutenant-Colonel BONVIN soit de nouveau envoyé parce, qu'apparemment, les contrôleurs EPI ne l'ont pas tous reçu. Il s'engage personnellement à recueillir toutes les réponses du CIS Tourcoing.

Monsieur le Président ouvre le point sur la Commission Matériels. Il donne la parole à Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER souhaite revenir sur la dotation des chefs de groupe. La double dotation est refusée car a priori il n'est pas possible de tracer celle-ci. Les collègues en double statut ont une double affectation. Cela permettrait aux agents de se déplacer à vélo vers leur lieu de travail et de prendre les transports en commun. Tous les chefs de groupe ne font pas cette demande néanmoins, il y a réellement une demande de certains d'entre eux.

Madame BATCAVE précise que le Lieutenant-Colonel BONVIN va lui répondre mais rappelle que des sacs ont déjà été donnés à ceux qui en avait effectué la demande pour pouvoir se déplacer à vélo.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN ajoute que le problème de la double dotation des chefs de groupe n'est pas de donner deux tenues. Il précise qu'on donne bien une double dotation à des doubles statuts mais les doubles statuts ont une double affectation, tandis que le chef de groupe n'a pas de double affectation. Ce qui veut dire que les deux packages seront affectés au même site pour être utilisés dans deux sites différents. Il y aurait une véritable difficulté de gestion d'équipements de protection individuelle de catégorie 3 qui se retrouveraient dans la nature et qui ne seraient pas retrouvés facilement. Il rappelle que ce n'est pas un choix de ne pas faire les choses. Un double statut a des EPI affectés à son CIS de SPV et une dotation à son CIS professionnel. Ces dotations sont contrôlées par des contrôleurs différenciés, ce qui n'est pas le cas pour le chef de groupe. Concernant la problématique de faire du vélo, il précise qu'il a donné personnellement son sac de sport à un agent qui souhaitait faire de la trottinette, il estime qu'on ne peut pas faire mieux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH remercie Monsieur le Président. Il est un peu surpris de la réponse du Lieutenant-Colonel BONVIN car il lui semble que les chefs de groupe sont affectés à des pôles. Il prend l'exemple du secteur de l'Avesnois, certains professionnels sont affectés dans un centre et ils officient en tant que chef de centre ou adjoint dans un autre centre de secours.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN précise qu'ils assument une garde dans un CIS en qualité de chef de groupe mais leur affectation est bien sur leur CIS d'origine. Il n'y a pas de double affectation.

Monsieur FATHALLAH remercie le Lieutenant-Colonel BONVIN pour la réponse.

Monsieur FATHALLAH ajoute qu'il a quelques remarques, au sujet de la Commission Matériels, pour Madame BATCAVE. Il rejoint ses dires sur le principe de non affectation des recettes. Cela pose réellement un gros souci et il espère tout de même qu'une réponse sera apportée pour pouvoir les réaffecter. Cela cause des complications dans la gestion des véhicules de réserve. Il se félicite que les remarques émises par le personnel sont également de plus en plus partagées par l'Administration. Il fait le constat que le Pôle Moyens et Logistique est limité à cause de la ressource humaine. Tant qu'on n'aura pas répondu à cette problématique, on reviendra toujours à la même chose. Il souhaite ajouter un point concernant le médical. Il y a une grosse problématique concernant les capteurs Schiller. Les agents sont restés plus de 6 mois sans matériels alors que ceux-ci sont déjà en place. La réponse donnée a été qu'il n'y a pas de marché pour remplacer les défectueux.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que ce matériel a été déployé dans certains centres de secours afin que les agents puissent s'approprier ce nouvel outil. On constate effectivement à l'usage que les pinces, qui permettent de déterminer la saturation pulsée en oxygène (SPO²), sont assez fragiles et qu'il y a sans doute, également, une mauvaise utilisation de ces capteurs. Il a demandé à ce qu'une vidéo sur la manière de bien les utiliser pour éviter les casses au niveau des câbles soit diffusée. Il y a une demande de remplacement assez conséquente. Les marchés existent aujourd'hui. Les services sont en lien avec le fournisseur et des commandes vont être passées pour avoir ces périphériques en quantité suffisante pour pouvoir les échanger au fil de l'eau. Il y a du retard pris dans ce dossier puisqu'il n'y avait pas de coordinateur matériel mais celui-ci va prochainement arriver au sein du Pôle.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaite revenir sur le sujet de la limitation des ressources humaines. Madame BATCAVE a bien expliqué qu'il y avait un problème de recrutement de mécaniciens. Il demande à Monsieur le Président s'il y a des possibilités de revaloriser ce cadre d'emplois sans attendre.

Monsieur le Président lui répond que le SDIS est tenu par le cadre de la Fonction Publique. Les salaires sont bloqués.

Monsieur FATHALLAH en convient mais, dans ce cas-là, les difficultés restent les mêmes. Il se demande ce que fait le SDIS pour remédier à cela.

Monsieur le Président précise que c'est pour cela qu'une partie de la maintenance est externalisée. Il demande à Madame BATCAVE d'apporter des précisions.

Madame BATCAVE part sur la base du besoin de 20 mécaniciens pour réparer les véhicules. Elle ne compte pas les convoyeurs. Il y a un certain nombre de recrutements en cours mais il y a peu de candidats parce que la fonction publique, pour ce type de postes, paye beaucoup moins que le privé. Cela a été vu avec les Ressources Humaines (RH), pour pouvoir étendre le plus largement possible la possibilité de recruter en interne. Les offres actuelles vont être relancées, notamment celles des chefs d'ateliers de Dunkerque et de Lille. Sur les véhicules de réserve, suite à la demande des autorités, Alain DUMONT, Chef de Groupement Maintenance des Matériels, a revu la liste des véhicules et effectivement, 7 ou 8 véhicules étant en trop mauvais état, ont été sortis du parc car cela était trop insatisfaisant pour les personnels. Pour ce qui est des finances, elle réitère son propos sur le fait qu'elle aimerait bien récupérer les recettes pour les véhicules accidentés mais les règles de finances publiques ne le permettent pas. Quand un véhicule est accidenté, il faut attendre deux ans avant d'avoir l'affectation du nouveau véhicule. Il y a beaucoup de difficultés à prévoir la casse des véhicules. Elle rappelle qu'elle a expliqué très franchement les difficultés auxquelles les services sont exposés mais il n'y a pas de solution. Les services essayent de faire au mieux et ils changent les priorités en fonction du besoin.

Monsieur FATHALLAH réagit sur les propos tenus. Il précise que le problème n'est pas leur satisfaction. Il revient sur la phrase dite : « on a enlevé 7 ou 8 véhicules parce que ce n'était pas satisfaisant pour vous ». Il précise que ce n'est pas par caprice mais parce que quand le véhicule qui revient en réserve est identique en terme de problème à celui qui est parti, cela peut engendrer des interrogations légitimes.

Madame BATCAVE ajoute que les services ont fait un véritable bilan des véhicules de réserve. Ces véhicules étaient trop vieux et trop abimés. Ils ne pouvaient pas être réparés parce que le coût de réparation est trop élevé.

Monsieur DOURS se demande pourquoi un coefficient d'accidentologie, à la manière des coefficients mis en place pour l'absentéisme des personnels, n'est pas appliqué ici. Il estime que, maintenant, les services sont en mesure de savoir à peu près combien de véhicules seront accidentés. Il cite l'exemple de Tourcoing, où il y a plus de 8000 interventions à l'année, et où les personnels se sont retrouvés deux jours sans ambulance parce qu'il n'y avait plus de réserve pour armer. Il précise que cela ne fait pas toujours des malheureux dans le personnel. Ce sont les centres de secours à proximité qui arment. Cependant, il se demande s'il est normal, dans le plus grand SDIS de France, d'avoir des centres de secours

qui ne sont plus armés à 100 % parce qu'il n'y a plus de parc de réserve. Il considère que ce sont des éléments prévisibles.

Monsieur le Président répond que des délais ont été pris au niveau des constructeurs et cela n'était pas franchement prévisibles. Aujourd'hui, il y a énormément de retard de livraison des véhicules, et ce, depuis la crise du Covid. C'est sur ce constat-là que le SDIS est pénalisé aujourd'hui. Les fabricants n'arrivent plus à livrer dans les mêmes délais que précédemment.

Monsieur DOURS réitère ses propos et demande si, dès l'achat, l'accidentologie a bien été prise en compte.

Monsieur le Président lui rétorque que cela ne change rien si le fabricant n'arrive pas à suivre en terme de livraison.

Monsieur DOURS insiste néanmoins pour que le parc de réserve et de remplacement soit mieux anticipé.

Monsieur le Président précise que le SDIS du Nord n'est pas le seul SDIS de France à commander des VSAV, etc. Aujourd'hui, tous sont contraints par les fabricants qui n'arrivent pas à répondre à la demande.

Madame BATCAVE ajoute que la société avec laquelle le SDIS travaille habituellement pour l'aménagement des véhicules devrait rattraper son retard pour la rentrée, au maximum. Il y a 15 véhicules en stand-by à la SPAC, c'est énorme. Ceci devrait se débloquer entre juin et septembre.

Monsieur DOURS évoque ce sujet. Il affirme également que lorsqu'il se rend à la caserne de Lesquin, il se rend compte que cela fait plus d'un an que des véhicules neufs sont en attente sur le parking parce qu'ils ne sont pas équipés. Dans les casernes, ils rencontrent des problèmes avec les VRID, ils se retrouvent avec des véhicules anciens et pendant ce temps-là, des véhicules attendent d'être aménagés.

Madame BATCAVE ajoute qu'elle fera le point lors de la commission d'octobre. Elle rappelle que les services ont rencontré la SPAC et vont faire un courrier pour obtenir un engagement écrit de leur part.

Monsieur BELMONTE souhaite poser une question sur la mise en demeure de la SPAC concernant la problématique des coffres de toit. Par ailleurs, bien qu'il sache qu'il y a des problématiques de marchés, de délais liés aux crises, pour autant il y a des problèmes de fonctionnement et cela crée de l'énervement dans le rang. Le département est atypique et assez grand. Il faut bien se concerter avec le fonctionnel pour voir comment arriver à travailler correctement. Pour Maubeuge-Lille, il n'y a pas trop de soucis. Pour Onnaing-Fourmies, cela est un peu compliqué. Par ailleurs, les représentants du personnel ne peuvent pas se réjouir de ne pas trouver du personnel, uniquement pour des raisons financières liées aux grilles indiciaires de la Fonction Publique. Cela veut dire qu'on accepte que toutes les personnes compétentes aillent dans le privé. Monsieur BELMONTE ne peut pas entendre cela. Au niveau national, les syndicats sont capables d'aller dans la rue pour dire que le personnel tient à la qualité du service public. Il faut pouvoir dire à l'Etat que cela ne fonctionne pas. Le but est de changer les choses. Il se permet également de faire le lien avec les nouvelles casernes. Le cas du financement par les mairies à hauteur de 20 % pour la construction de caserne a été évoqué. Il souhaite rappeler qu'un centre de secours mixte ne défend pas qu'une commune, il en défend plusieurs. Il pense que le financement peut se faire de manière décloisonnée entre plusieurs entités. Cela rejoint les discussions avec

Monsieur POIRET sur le fait que les agglomérations devraient participer au financement du SDIS. Cela méritait d'être dit. Il a conscience de revenir un peu sur la Commission Aménagement mais il suivait son ordre du jour et les choses étaient traitées de manière inverse. Il souhaite poser une question au Lieutenant-Colonel BONVIN sur le recensement des Contrôleurs EPI (CEPI). Il voudrait savoir si les contrôleurs sont suffisamment nombreux, s'il y a des déficits dans certains centres de secours. Il aimerait savoir si l'on envisage de former davantage de personnes pour cette fonction.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN lui répond par rapport à la répartition des CEPI, même si cette question fait partie du rapport de synthèse des stocks tampons. Il y a une approche théorique du nombre de CEPI à raison d'un CEPI pour 15 agents en centre de secours mixte et de deux CEPI en CIS de classe 1 et 2. Le nombre total de CEPI est de 600 agents. La difficulté est souvent celle de la répartition. Avec le truchement des mobilités, il y a en effet parfois des variations de contrôleurs EPI dans les unités opérationnelles. Chaque année, il y a des formations à la minute pour combler ces déficits qui sont dus aux mobilités. Aujourd'hui, l'effectif global des CEPI est satisfaisant. D'ici la fin de l'année, il faudra réadapter la formation de CEPI aux mobilités de janvier. Il y a davantage de problématiques sur les petites unités opérationnelles. Cela est beaucoup plus adapté pour les grosses unités.

Monsieur le Président passe à l'étude de la Commission Accompagnement et Vie en Service (CAVES). Il donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE a regardé un peu ce qui a été proposé pour la mise en œuvre du questionnaire. Il y a une centaine de questions globales pour le questionnaire. Il y a une expertise GOLLAC sur 67 questions. Il se demande s'il y aura les complémentaires de l'expertise SUMER. Il aimerait que tout le monde se mette d'accord sur les questions spécifiques qui sont citées dans le cadre méthodologique. Il n'y a pas eu de réponse donnée lors de la Commission Accompagnement et Vie en Service puisqu'il a été dit que les représentants du personnel auraient les questions telles quelles. Quand on étudie le guide méthodologique, cela est plus complexe. Il estime qu'il serait judicieux de se réunir dans le cadre d'un groupe de travail avant la diffusion des questions. Ensuite, il souhaite revenir sur la mise en œuvre de l'analyse accident qui avait été évoquée. Il aimerait notamment refaire un point sur l'implication des chefs de centre dans l'analyse des accidents. Il se demande s'il y aura l'ajout d'un service spécifique pour ce dossier.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise qu'avant de mettre le questionnaire en ligne, il préfère passer par la consultation en groupe de travail pour le présenter. C'est une chose de définir les questions, il faut également être en mesure de les analyser. Cela aurait pu être plus rapide sans passer par ce biais mais il est préférable de passer par cet avis. Normalement la commande était de le mettre en ligne rapidement mais il est préférable d'avoir un avis au préalable.

Monsieur VERCOUTRE demande si cela se fera lors de la prochaine Commission Aménagement et Vie en Service.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que les éléments seront envoyés.

Monsieur VERCOUTRE réitère sa demande quant à savoir ce qu'il en est de l'analyse accident.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui répond que la note est actuellement en préparation. Ils reviendront vers tous les acteurs une fois que celle-ci sera effective.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaite revenir sur deux points concernant la CAVES, même si un de ces points, en lien avec le COEPT, est repris en point 7 de l'ordre du jour de la FSSSCT. Le point 7 a été mis à l'ordre du jour de cette commission mais la CAVES n'a rien à voir avec le COEPT. Il estime qu'en commission on ne doit pas retrouver de sujets relevant d'autres commissions. Cela devient un petit fourre-tout. Sur le COEPT, même si le principe de précaution se justifie par une prise de décision et la mise en place de mesures afin de faire cesser un risque en matière de santé pour les agents, les représentants du personnel déplorent ce manque de réactivité. Outre les problématiques énoncées en matière de prise en charge des formateurs, qui sont actuellement en cours, notamment sur le temps de travail des formateurs, le devenir des agents, il n'en est pas moins que c'est un sujet qui date. Il tenait à réaffirmer de façon claire et précise certaines choses, et il souhaite que cela soit repris tel quel dans le procès-verbal. A tous ceux qui critiquent les membres de la FSSSCT - il parle des agents du site mais il peut les comprendre car il n'y a pas eu de communication effectuée dans ce sens, certains officiers ont également été surpris - qui prétendent que les membres de la FSSSCT ont fait fermer le COEPT, il veut être très clair là-dessus : les membres ne sont pas en co-gestion. C'est la dernière fois qu'il le redit. Les membres sont soucieux de la santé des agents qu'ils soient SPP, SPV, PATS. Dans l'ensemble du département, et face à un DGI tel que celui qui concerne la toxicité des fumées, ils ne peuvent pas rester insensibles à cette problématique et être coupables vis-à-vis de la santé des agents. Ils déplorent ce manque de communication suite à la prise de décision de suspension du COEPT par Monsieur le Président, lors de la dernière FSSSCT. Pour conclure, la formation est un besoin dans le département du Nord. Tout ce qui est lié à l'étude des phénomènes thermiques est un réel besoin pour l'ensemble des agents SPP et SPV, surtout depuis la mise en place, au niveau départemental, d'un référent incendie. Il ne reviendra pas sur l'historique ni sur l'emplacement du COEPT mais il existe d'autres moyens pédagogiques tels que les plateaux gaz. Il remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE rappelle qu'à une certaine époque, un syndicat dont il taira le nom, avait porté plainte devant le Tribunal de Lille. Il ajoute, par ailleurs, que le rapport du médecin de l'Isère est alarmant. De ce fait, il ne comprend pas l'étonnement suscité par cette suspension. D'autant plus, les syndicats le savent mieux que lui, qu'une mission sur la santé des sapeurs-pompiers a été mise en place au niveau de la DGSCGC. Il rappelle qu'il y a peu de temps que tout cela a pris une ampleur extraordinaire. On ne pouvait finalement pas maintenir le dispositif dans le temps. Celui-ci a été maintenu uniquement jusque fin mai. Il peut comprendre que la communication effectuée ait pu surprendre mais l'Administration ne pouvait pas faire autrement. Il rappelle qu'il a découvert, à l'occasion du reportage télévisé « vert de rage », que la toxicité passait par la peau. Certains sont intervenus en disant qu'il suffisait que les formateurs et intervenants COEPT mettent des gants en nitrile pour stopper ce phénomène. Nous sommes dans une situation qui tend vers l'inconnu. Il fallait solutionner ce problème et on ne pouvait pas faire autrement. La solution des plateaux gaz a été évoquée. Elle serait plus fiable et moins risquée. Il tient à rappeler que rien n'est certain. Il y aura le maintien de l'outil sur les fumées froides. L'explication sur les phénomènes thermiques sera donnée au moyen de modèles réduits. Il tient par ailleurs à ajouter que lorsqu'il voit ce qui se fait lors de certaines portes ouvertes, il reste pantois. Il cite des exemples de situations présentant des problématiques. Il reconnaît

que les syndicats sont persuadés de ce qu'ils disent mais il tient à alerter que sur le terrain la donne est toute autre. Les pratiques personnelles sont à des années lumières des préconisations, avec des personnes qui peuvent ne pas mettre leur Appareil Respiratoire Isolant (ARI) sur certaines situations. Il ne veut incriminer personne mais il estime qu'il n'y avait pas d'autre solution que celle qui a été prise. C'est le principe de précaution qui a été appliqué avec la suspension du COEPT, le temps de connaître le résultat du groupe de travail. Ensuite, il sera temps d'aviser la suite à donner. Cela devenait trop compliqué de laisser les choses en l'état. C'est le problème de la temporalité du déroulement des choses. L'émission « vert de rage » a accéléré la prise en compte de cette problématique. Tout a pris une ampleur inédite suite à cette émission. A juste titre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE rappelle que ce n'est pas la décision qui pose problème. Ils sont d'accord avec celle-ci. Ils argumentaient d'ailleurs dans le même sens. La critique porte sur le laps de temps qui a été nécessaire à la communication. De ce fait, les agents ont interprété les choses à leur manière. Il précise que les membres de la FSSSCT n'ont qu'un rôle qui est celui de la protection du personnel et il estime que ce n'était pas à eux de commencer à faire le tour des agents concernés pour leur expliquer les raisons de cette décision. La décision a été prise en instance mais il aurait fallu communiquer. Il aurait fallu préciser la suspension des brûlages et non pas du COEPT. C'est pour cela que les membres ont souhaité revenir sur ce sujet pour clarifier les choses. Sur les arguments, les membres rejoignent l'administration, il n'y a aucun problème sur ce point.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaite ajouter quelques éléments à ses propos. Il a bien compris la démarche et souhaite dire que ce n'est pas un procès de quoi que ce soit ni de qui que ce soit. La CGT est depuis 2018 sur cette procédure. Néanmoins, il est un peu surpris que l'administration apprend seulement que la contamination peut s'effectuer par les pores de la peau alors qu'il y a un service médical qui doit être au fait et qui doit alerter dans ce genre de situations. Il dit cela sans attaquer qui que ce soit. Les membres représentant le personnel se devait de redire ceci. Il réitère ses propos sur le manque de communication autour de cette décision. Il prend un exemple pour illustrer son propos, pour lequel la communication avait été meilleure (sur les machines à laver). Ce manque de communication a incriminé les membres représentant le personnel à la FSSSCT, notamment la CGT, comme étant les personnes ayant fait fermer le COEPT. Leur position sur le COEPT a bien été comprise de l'Administration avec la fin des brûlages. Néanmoins, une bonne communication aurait été une réelle plus-value. Maintenant, il faut réfléchir à d'autres moyens et méthodes pédagogiques. Il laisse le Groupement Formation étudier cet aspect-là. Mais dans l'absolu, il faut bien comprendre qu'ils ne peuvent pas cautionner certains propos tenus par les agents suite à cette suspension. Il rejoint les propos du Contrôleur Général concernant les portes ouvertes. Il est entièrement d'accord avec lui. Il cite l'exemple de certaines choses que les agents font parfois spontanément, lorsqu'il avait visité le COEPT. Avec le Commandant WALFARD, ils ont vu des agents porter des gants nitriles sous les gants de feu, en l'absence de consigne officielle. Il pense que l'information a été donnée par les formateurs du site mais ce genre d'informations se répercute en compagnie et en intervention. De là, les membres de la FSSSCT se sont alarmés assez vite en précisant que c'était une dérive au niveau opérationnel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président. Il précise que les gants nitriles ne présentent aucun danger quant à leur utilisation. Cela a déjà été prouvé dans les enquêtes, notamment dans l'enquête menée en Isère. Dans les années 2016-2017, il rappelle que l'Administration était venue à Seclin et il était présent avec le Lieutenant VERDIERE car il y avait des soucis sur les caissons. La décision avait été prise ce jour-là d'installer le retraitement des fumées. A l'époque, il avait dit qu'il fallait une véritable école départementale pour le SDIS du Nord. A chaque fois, du sparadrap est positionné et du bricolage est effectué, et certaines problématiques en découlent, notamment sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Seclin, au niveau des bâtiments. Il avait également évoqué, à l'époque, les plateaux gaz. Il estime que depuis 2016-2017, le SDIS a perdu du temps. Il est nécessaire de maintenir un outil de formation comme Monsieur FATHALLAH a pu l'évoquer, pour former les nouvelles recrues sapeurs-pompiers volontaires qui n'ont pas forcément beaucoup décalé. Il faut avoir une véritable école départementale. Dans une précédente FSSSCT, il avait donné le ratio où on se rendait compte, via la data SDIS donnée par la DGSCGC, qu'il y avait beaucoup plus de plateaux gaz en France. Il y a quelques années, un tournant aurait pu être pris mais cela n'a pas été fait. Il revient sur ce qui a été dit auparavant par Monsieur FATHALLAH, concernant le fait que l'Administration ait pu être surprise d'apprendre qu'on pouvait être contaminé par les pores de la peau, cela était évoqué dans le rapport CNRACL de 2017 dont il avait fait état à l'époque. D'ailleurs, dernièrement toutes les organisations syndicales de France ont participé à des prélèvements sur la détection des per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Les sapeurs-pompiers sont également contaminés par les tenues. Il espère d'ailleurs que les prochaines tenues seront meilleures pour éviter la contamination par le biais d'une meilleure étanchéité mais aussi en évitant l'utilisation de certains produits sur celles-ci pour les ignifuger. Il faut également faire évoluer la gestion de la santé des agents. Il siège à l'observatoire de la santé. Il indique qu'il y a un nombre conséquent d'indicateurs scientifiques à prendre en compte. Des recommandations existent depuis longtemps. En janvier 2003, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) évoquait déjà certaines choses. Il faut un virage maintenant.

Monsieur DOURS souhaite évoquer quelques points positifs concernant l'échange des effets souillés. Cela permet à ne plus les garder en centre de secours. Cependant, cela engendre également d'autres soucis avec le stock tampon. Il évoquera ce point plus tard. Lors de la publication du rapport de la CNRACL, une comparaison avait été effectuée et il était rappelé qu'il fallait 20 ans pour changer la mentalité des sapeurs-pompiers. Cela va prendre du temps. Il est nécessaire de prendre les choses une par une. Il faut relever les problèmes et expliquer aux agents comment les corriger. Globalement, l'échange des tenues dans les centres de secours a résolu une bonne partie des problèmes mais en engendre d'autres. Cela a un coût. Cependant, il faut reconnaître qu'il n'y a pas que du négatif. Cela avance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH a un deuxième point à aborder. Il souhaite revenir sur le sujet de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI). Les représentants du personnel se sont réjouis de cette ouverture de poste car depuis plusieurs années ils rappellent que la fonction d'ACFI doit être indépendante et ne peut pas appartenir au Groupement Sécurité et Accompagnement à la Vie en Service. Néanmoins, ils émettent un petit bémol car le Commandant Walfard pourrait également être désigné comme suppléant. Les membres de la FSSSCT estiment que, même en tant que suppléant, il ne devrait pas avoir cette double casquette.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE tient à apporter une rectification sur un point abordé par Monsieur VERCOUTRE. Quand il est arrivé, il y avait un projet en interne pour ouvrir un nouveau COEPT. C'est lui qui a dû stopper ce projet car cela engageait la responsabilité de l'Etablissement si un bâtiment s'effondrait. Il a souhaité qu'un dispositif de retraitement des fumées soit mis en place. Il faut bien mesurer l'évolution par rapport aux anciennes pratiques. L'évolution a été phénoménale.

Monsieur VERCOUTRE rappelle, qu'à l'époque, personne ne savait comment le retraitement des fumées allait se dérouler. Le système était meilleur mais n'était pas idéal pour autant. Le Contrôleur Général l'avait sûrement lu dans la thèse précédemment évoquée. Monsieur VERCOUTRE l'a dit à l'observatoire de la santé des sapeurs-pompiers. Dans les centres de formation départementale, il y a des situations figées. Il n'y a pas que le problème du COEPT. Il y a également le problème des interventions. Il faut rappeler que, dans le cas du COEPT, les sapeurs-pompiers sont dans des situations figées et maîtrisées. Il rappelle que ce n'est pas le cas sur les interventions. Il trouve que c'est bien de suspendre l'outil pour essayer de faire quelque chose de meilleur. Par contre, il souligne la problématique rencontrée lors des interventions où l'on est à des années lumières de ce qu'il faudrait faire. Ceci est très inquiétant. Les trousseaux suies et les stocks tampons, c'est bien, mais il a l'impression que l'on chipote sur des détails. Il faut aller beaucoup plus loin. Il faut anticiper, et on le voit dans certaines perspectives du SDIS, avec la réflexion autour de la mise en place du référent Hygiène et Sécurité en Intervention. Il faudrait se pencher sur la question pour apporter sur les gros feux des véhicules prépositionnés et pré-équipés en tenues. Pour le fonctionnement courant, feux de voiture, etc. le dispositif actuel est justifié et suffisant. Par contre, sur les grosses interventions, il manque encore des moyens. Le Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) est aussi concerné. Il faut avancer sur ces points parce que les problématiques vont se développer. Il y reviendra plus tard sur le suivi médical post professionnel. Depuis 2015, celui-ci aurait dû être effectué, cela fait 9 ans d'attente.

Ce point a été présenté pour information.

4. BILAN DES SIGNALEMENTS

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 4 sur les signalements. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD le remercie. C'est un bilan sur les fiches Signalements Santé Sécurité au Travail (SST) et DGI qui sont en cours ou suivies. Les membres ont reçu une mise à jour en début de semaine étant donné qu'il y a eu des avancées sur différents points et des correctifs. En terme de SST, il y a la caserne d'Haubourdin, puisqu'elle a été affectée par la présence d'eau en sous-sol. La nouvelle salle de cours au-dessus de la remise est en fonctionnement. Les collègues représentant le personnel ont néanmoins souhaité garder le suivi puisque maintenant le signalement concernant l'infiltration en sous-sol reste ouvert. Il y a un SST sur le Centre de Secours de Valenciennes relatif à l'étanchéité du standard. Monsieur JACQUET, en tout début de séance, a fourni des éléments d'éclairage concernant les perspectives de travaux sur ce point. De juin à septembre, il y aura des échanges avec l'architecte qui se rendra sur place. A l'automne-hiver 2024, des études seront faites et le permis de construire sera déposé. Au printemps-été 2025, les travaux seront effectués. Concernant le centre de secours de Busigny, il y a eu un DGI qui a été reclassé en SST. Il y a eu un dégât des eaux dû au gel le 12 janvier. S'agissant d'un dégât des eaux, il a fallu

procéder au passage de l'expert de l'assurance. Les devis ont été signés. L'entreprise doit passer ce matin même à la caserne pour reprendre le trou. Il fait environ la taille d'une chaussure. Cela ne représente pas une grande surface. Concernant la caserne de Denain, un SST a été émis. Cela concerne des aquadains qui ont été dégradés du fait du passage des engins par le portique de remise. La perspective d'intervention était de retirer ces aquadains et le SST portait sur le fait que le retrait de ceux-ci risquait de provoquer des flaques d'eau. Il y a donc une réparation qui doit être prévue sur la deuxième quinzaine de juin pour intervenir sur les problématiques de formation de flaques. Au niveau du groupement 2 à Marcq en Baroeul, il y a eu un DGI le 28 mai. Il a été migré en SST. De retour le lundi matin, un agent du groupement a observé une infiltration d'eau qui avait rempli un seau de 20 litres pendant le week-end. Cela avait mouillé son bureau, son clavier d'ordinateur et le sol. La société ITEC évalue la situation puisqu'il y a effectivement eu plusieurs infiltrations sur la caserne de Marcq en Baroeul, qui n'est pourtant pas très ancienne. En attendant, le bureau de l'agent a été déplacé dans un autre local. Bien que ce problème soit pris en mains par le Groupement Immobilier, il y aura des délais d'intervention. Il y a des problèmes structurels connus à la caserne de Marcq en Baroeul. Pour les signalements Danger Grave et Imminent, il y a la caserne d'Avesnes sur Helpe où des fissures étaient apparues. Ici, il s'agit d'un DGI ouvert il y a plus d'un an. Les fissures ne bougent plus depuis plusieurs mois mais le DGI reste ouvert pour la surveillance du dossier. La caserne de Lomme est l'objet d'un DGI pour les casiers de feu dans la remise. Il ne reviendra pas sur ce point vu que cela a été discuté en début d'instance. Monsieur JACQUET a amené des éléments de planning pour les perspectives qui vont être données. Il y a des DGI sur la caserne de Saint Amand : un premier DGI sur la vétusté et le besoin de travaux. Monsieur JACQUET a donné les éléments d'avancée. Il s'est lui-même rendu à la caserne de Saint Amand, jeudi dernier. Certains événements urgents l'ont amené à s'y déplacer. Le 29 mai, la douche de l'étage a été changée. Il restait à isoler la partie casiers de la remise. Le lave-vaisselle dans la cuisine est en attente. Les réparations sont prévues. Les agents se déclarent satisfaits mais restent prudents. Le 24 mai, un DGI a été ouvert pour un composant de l'armoire électrique de la porte sectionnelle qui a surchauffé. Il y a eu l'émission de fumée. L'origine de ce problème n'est pas clairement identifiée. Cela peut être dû à une surtension sur le réseau EDF. Le Commandant WALFARD a récupéré la pièce. Le DGI a pu être fermé dans les 48 heures puisque cela a été réparé. Concernant Saint Amand, un deuxième DGI a été émis pendant l'aménagement de l'actuel centre de secours. Il a été constaté qu'il y avait une plaque fibrociment dans le local du stock tampons. Le point ayant été discuté en instance, il ne reviendra pas dessus. Concernant le COEPT, les collègues représentant le personnel ont souhaité maintenir ouvert le DGI sur le COEPT relatif à l'exposition aux fumées des bâtiments tiers. Il ne reviendra pas sur le fait que les brûlages sont aujourd'hui arrêtés. La source de ces fumées sur les bâtiments tiers a été stoppée. Concernant le Centre de Secours de Tourcoing, un DGI a été posé sur les chaussants. Les éléments de débat ayant été discutés plus tôt pendant l'instance, il ne reviendra pas sur le fond. Il y a eu un DGI sur la Caserne de Fort Mardyck concernant les coffres traversant. Il y a actuellement quatre fourgons concernés par cette attente de résolution du problème. Madame BATCAVE a rappelé les éléments de contentieux avec la SPAC. Les éléments de perspective et de planning nous amènent sur septembre au plus tard pour que, au moins, ces quatre fourgons soient aménagés. Il y a potentiellement un certain nombre de fourgons qui devront faire l'objet d'un aménagement dans le département. Le Centre de secours de Denain est l'objet d'un DGI suite à une intervention le 21 avril, puisqu'il y avait un décalage entre les stocks présents dans la caserne et le stock connu sur la base informatique. Cela a créé de la tension et des discussions entre le Pôle Moyens et

Logistique (PML) et le centre de secours de Denain. La recherche effectuée au niveau du CIS a déjà permis de retrouver deux cagoules disparues dans les fourgons. Dès le 23 avril, la situation est revenue à la normale puisque PML a pu réapprovisionner la caserne.

Monsieur le Président remercie le Commandant WALFARD. Il donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite obtenir une précision sur les coffres de toit des fourgons. Il n'a pas bien entendu mais il se demandait si les autres fourgons du département allaient être équipés par la suite.

Madame BATCAVE confirme qu'il y aura les 4 prévus. Pour les autres fourgons, elle ne s'avancera pas. Les 13 autres ne sont pas encore prévus. Elle attend de voir déjà combien cela coûtera. Il faudra également voir si l'aménagement des 4 est satisfaisant. Elle ne fait pas de promesse car l'objectif prioritaire est de résoudre les problématiques se posant sur les 4 premiers. Le problème des 13 autres se posera ensuite.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président. Il avait envoyé un mail à Monsieur FATHALLAH dans le cadre de la proposition de fermeture des SST sur le COEPT, également sur le DGI et les 3 SST concernant les inondations de novembre 2023. Il était présent lors du Retour sur Expérience (RETEX) inondation et il a été interpellé par les échanges entre certains agents. Il a proposé à Monsieur FATHALLAH d'effectuer une analyse plus approfondie sur les besoins des Scaphandriers Autonomes Légers (SAL). Des problématiques de sécurité ont été évoquées liées au matériel et à la formation des agents sur les interventions des SAL. Il précise que le Commandant WALFARD a été témoin de ces échanges et il pense qu'il y a quelque chose à creuser sur ce point. Il estime qu'il faudrait mettre en place un guide de bonnes pratiques pour les renforts extra départementaux et également sur les interventions de grande ampleur. Il revient également sur la nécessité de la mise en place du référent Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (HSCT) sur les gros feux ou les renforts extra départementaux. La mise en place de ces outils permettrait de former de manière efficiente les agents et d'y voir clair lors des interventions.

Le Commandant WALFARD précise qu'un accord a été trouvé pour clore les DGI / SST relatifs aux inondations concernant l'épisode de novembre. Le Pôle Organisation des Secours (POS) et notamment le Lieutenant-Colonel MARESCI a partagé les éléments autour des retours d'expériences avec les personnels membres de la FSSSCT, ici présents. Les grandes lignes des enseignements ont été dégagées (la formation, la logistique, etc). Il y a des pistes d'amélioration. Il confirme que Monsieur FATHALLAH a ajouté, lors de la clôture de ces signalements, la nécessité d'avoir une réflexion quant à l'engagement des collègues. Il a répercuté cette information au POS, auprès des conseillers techniques nautiques pour, dans le cadre des épisodes de grande inondation, qu'il puisse y avoir des perspectives pour améliorer l'engagement. Concernant le référent HSCT en intervention, qui était l'une des perspectives envisagées, cette idée a bien été creusée mais il se trouve que cette fonction est, à la fois, portée par le Commandant des Opérations de Secours (COS) et, éventuellement, par un officier sécurité. Cela est prévu dans notre Règlement Opérationnel (RO / RDDPO), si le COS souhaite le mettre en place. Ceci est également porté pour partie par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) et la Salle d'Appui et de Réflexion (SAR). Ajouter un référent HSCT en intervention apporterait une strate sur des enjeux déjà prévus par les entités existantes. Aujourd'hui, cette perspective du

réfèrent HSCT en intervention n'est pas forcément maintenue, par contre il est prévu d'en améliorer le portage par les entités opérationnelles déjà en place sans ajouter une couche supplémentaire. C'est la conclusion à laquelle les services sont arrivés sans avoir sondé d'autres départements. La plus-value est minime pour ce projet étant donné que d'autres entités sont déjà parties prenantes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite revenir sur le RETEX inondations et sur la ressource des SAL. Il précise que cela suscite de l'énervement. Il est un peu surpris que certains pompiers, disposant de l'unité de valeur de Chef d'unité scaphandre autonome léger (SAL 2) ne sont pas encore sur la liste d'aptitude opérationnelle, malgré la sur-sollicitation. Il aimerait faire un point là-dessus avec le conseiller technique SAL. Entre temps, une réponse a été apportée : il y a assez de SAL. Cependant, des reconnaissances des acquis et des diplômes (RATD) ont été faites pour les SAL. Il s'interroge tout de même sur l'objectivité de la décision de ne pas faire entrer des personnels formés. Concernant le réfèrent HSCT, les représentants du personnel sont sensibles à la préservation de la santé des personnels en intervention. Cette sensibilité n'est pas celle de tout le monde. Ce n'est pas forcément celle des COS. Le réfèrent HSCT aura son attention uniquement sur l'aspect santé au travail. Les représentants du personnel ont néanmoins compris que les strates sont établies comme cela et qu'il y a toujours une remontée aux autorités. Pour autant, on se rend compte tous les jours, le Directeur l'a très bien rappelé, qu'en faisant le tour des services il peut y avoir des problèmes de sécurité.

Le Commandant WALFARD précise que dans la mission du COS, reprise à la fois dans le RDDPO et dans le livre opérationnel Commandement en intervention, la santé et la sécurité font partie de ses priorités. Il est globalement attendu sur cet enjeu. Il ne peut pas entendre que les COS n'auraient pas comme enjeu prioritaire la santé et la sécurité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS revient sur ce dernier point. Le COS doit en effet être sensibilisé sur l'Hygiène et la Sécurité mais sur les interventions qui posent le plus de problèmes, c'est-à-dire celles de grande ampleur, le COS n'a pas que cela à gérer. Il ne pourra pas vérifier que les agents ont bien mis leur ARI, leur casque, etc. S'il le voit, il fera très certainement la remarque mais n'aura pas que cela à gérer sur l'intervention. C'est pour cela qu'un officier sécurité ou même le réfèrent HSCT est nécessaire pour être strictement dédié à cela. Il ne dit pas que le réfèrent est nécessaire sur un simple feu de poubelle, mais dès lors qu'il y a un feu de grande ampleur, il faut une personne spécifiquement missionnée car le COS ne pourra pas être sur toutes les zones en même temps.

Le Commandant WALFARD re-précise que cela est bien prévu au RO/RDDPO. L'officier sécurité est à disposition du COS si ce dernier veut lui confier cet enjeu.

Monsieur DOURS précise que cela serait bien que sur les feux de grande ampleur, un officier sécurité soit envoyé sans attendre une demande préalable du COS. Il faut qu'il soit présent tout de suite sur site.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite re-préciser ses propos car il ne veut pas que ceux-ci soient mal interprétés. Il n'a jamais dit que le COS était insensible. Parfois, la sensibilité est différente. Certains COS ne jugent pas nécessaire d'organiser des relais. Or, ceux-ci

peuvent être nécessaires. Il ne faut pas attendre que l'agent tombe pour solliciter le Pôle Santé et Secours Médical (PSSM), parce que l'agent est en hyperthermie, déshydraté, etc. C'est cela qu'il a voulu dire. Il cite un exemple de feu avec présence d'amiante. Le Lieutenant-Colonel MARESCHI était présent, il était de relève sur un bras élévateur. Le Lieutenant-Colonel MARESCHI a pris en compte la notion d'amiante, plus tardivement. C'est quand il a pu venir sur les lieux qu'il a pris la mesure des choses. Entretemps, il n'y avait eu aucune mesure de prise. Il ne critique pas mais il souhaite attirer l'attention sur le fait que ce n'était pas forcément la priorité du COS. Ce dernier organise la complexité interventionnelle. Il était à la recherche du feu et de la façon dont on pouvait y pénétrer. A un moment donné, une strate est arrivée, c'était le Lieutenant-Colonel MARESCHI, et il y a eu le zonage. Le but de ce rappel n'est pas de critiquer mais de chercher à établir qu'il serait bien de mettre en place certaines choses.

Ce point a été présenté pour information.

5. BILAN DES VISITES EVRP

Monsieur le Président ouvre le point sur le bilan des visites Évaluation des Risques Professionnels (EVRP).

Le Commandant WALFARD remercie Monsieur le Président. Dans le cadre de l'ordre du jour, les collègues représentant le personnel ont souhaité avoir un suivi des visites EVRP depuis le début de l'année. Cela a été annexé au livret. Il y a toutes les visites effectuées avec les dates et avec les présents pour chacune d'entre elles. Il a été acté avec le Directeur Départemental que désormais, un collègue du service technique bâtementaire sera présent à toutes les visites. Cela a été organisé avec les collègues du Groupement Immobilier de façon à ce qu'il puisse y avoir en permanence quelqu'un de ce groupement. Idéalement, il s'agit du chargé territorial dans le groupement, au minimum, c'est quelqu'un d'autre du groupement. L'avantage est que le collègue du groupement immobilier peut donner des éléments historiques, et cela permet également que les points évoqués soient suivis rapidement. Il s'agit d'une très bonne évolution dans le fonctionnement de ces visites EVRP. Dans le document remis, il y a l'ajout d'une colonne intitulée « points majeurs » pour pouvoir faire un certain nombre de remarques. Cela entraîne un suivi. Si un point est véritablement majeur pour l'un de ces sites, il est mentionné dans le Document Unique.

Monsieur le Président remercie et demande s'il y a des questions sur ce sujet. Il constate qu'il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

6. POINT SUR LES 4 INDICATEURS RPS SUIVIS AU NIVEAU NATIONAL PAR LE CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 6. Il laisse la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD remercie Monsieur le Président. C'est un point qui avait été présenté en FSSSCT de décembre dernier. Les 4 indicateurs Risques Psycho-sociaux (RPS) qui sont communs à toute la fonction publique et conseillés par le Conseil Commun

de la Fonction Publique sont ici repris pour les années 2022 et 2023. Cela permet au SDIS du Nord de comparer leur évolution. Les valeurs se trouvent dans le tableau. Quelques explications ont été ajoutées. L'intitulé est national, c'est celui de la DGSCGC, celui-ci n'est pas toujours intuitif. Afin de bien comprendre ce que recouvre chaque indicateur, le Commandant WALFARD en a repris le détail. Certains indicateurs sont stables voir à la baisse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE précise qu'il ne s'agit pas de la DGSCGC mais de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFF), qui a donné les indicateurs. Ces indicateurs ont un caractère obligatoire et sont créés pour alimenter la formation spécialisée chargée des actions sociales (FS4) du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT). Par contre, il y a quelque chose qui l'interpelle sur les chiffres 2022, il a comparé ceux-ci avec les chiffres de l'observatoire de la violence. Pour 2022, il y avait déjà 100 agressions donc cela ne correspond pas trop aux chiffres donnés ici pour 2022. Il s'agit du point 4, le nombre d'agents concernés par des actes de violence est de 57¹. Dans le guide de la DGAFF, on devait faire la différence entre les actes de violence qui émanent des usagers et ceux émanant de l'interne. Cela a été fait avec les arrêts pour raison de santé. Il faudrait peut-être intégrer les éléments que nous pouvons avoir sur l'alerte éthique. Nous avons les remontées d'information auprès de ce système. De ce fait, il ne comprend pas trop les chiffres.

Le Commandant WALFARD précise que les chiffres donnés sont ceux transmis chaque année à la DGSCGC dans l'enquête hygiène et sécurité pour laquelle ces quatre indicateurs sont intégrés. Tous les SDIS doivent faire cela au mois de février. Ce sont bien les chiffres repris par la DGSCGC dans l'enquête annuelle des SDIS. Concernant le nombre d'agents concernés par des violences verbales ou physiques, il pourra amener des précisions sur ceux qui émanent des usagers et ceux d'origine interne. Le chiffre 57 vient du référent sûreté, Rémy MARHEM. Il va reboucler avec lui sur ce point.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE pense effectivement qu'il y a un problème avec les chiffres puisque dans son historique, pour 2022, il y a 123.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO souhaite évoquer les risques psychosociaux. Au niveau départemental, les représentants du personnel souhaiteraient la réactivation de la cellule RPS qui a porté ses fruits en 2017. Cela a désamorcé certaines situations compliquées. C'était efficace et rapide. De même, ils souhaiteraient la mise en place d'un psychiatre au sein de l'établissement. Cela a été bénéfique et a permis à de nombreux agents de sortir la tête de l'eau en matière de mal être au travail. Il ne sait pas ce qu'il en est au niveau du PSSM, si un psychiatre sera recruté ou non. C'est une volonté du syndicat CGT d'obtenir la

¹ Les chiffres mentionnés au livret étaient effectivement erronés. La correction apportée est la suivante :

	2022	2023	Evolution
Nombre d'agents concernés par un acte de violence (verbale ou physique) (4)	SPP : 110 SPV : 103 Total : 213	SPP : 95 SPV : 105 Total : 200	↘ ↘

mise en place, au plus vite, de ce psychiatre, pour préserver la santé des agents du SDIS 59 en service. Il y a une unité de soutien psychologique qui est très active mais parfois le besoin dépasse ses compétences.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que les nouvelles sont plutôt positives depuis la dernière réunion. Aux 7 psychologues de l'unité de soutien psychologique, dédiée à la prise en charge du psycho-traumatisme, se sont ajoutés 3 psychologues et 2 psychiatres. Cela permet dorénavant de structurer les unités fonctionnelles d'une autre manière. Cette unité a été renommée en unité de santé mentale. Elle inclut l'unité de soutien psychologique liée aux psycho-traumatismes, mais avec ces nouveaux arrivants, elle développe d'autres compétences et d'autres missions. Cela englobe également l'unité fonctionnelle d'addictologie puisque l'on dispose de la compétence d'un médecin volontaire qui est formé en addictologie. Une des trois psychologues recrutées a également une compétence dans ce domaine. Au-delà des recrutements, le Docteur MRAOVIC a surtout revu le fonctionnement de cette unité fonctionnelle et a défini, en lien avec les médecins des territoires, les modalités de recours à celle-ci.

Monsieur CALVARIO le remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite revenir sur les indicateurs. Il est fait allusion aux chiffres des violences verbales et physiques. Il y a une problématique, dernièrement, avec le nouveau paramétrage des tablettes. Auparavant, quand on saisissait, le numéro de matricule apparaissait. Suite à une mise à jour, l'identité du Chef d'Agrès est aujourd'hui présente. Quand les entrées sont effectuées, n'importe qui peut être en possession du nom et du prénom des personnels. Il souhaiterait savoir si cela est possible de revenir à la saisie des matricules.

Le Commandant WALFARD a reçu des éléments d'information vis-à-vis de cette problématique. Il confirme que, dans la deuxième version du bilan numérique, le nom du Chef d'Agrès apparaissait. Des tests ont été réalisés, hier, pour corriger ce problème. Le correctif devrait être opérationnel aujourd'hui ou demain. Il souhaite apporter à Monsieur CALVARIO un autre élément d'information, en ce qui concerne les Risques Psycho-Sociaux. La cellule d'écoute psychologique est un projet du SDIS depuis un certain nombre de mois, celui-ci avance. Le prestataire est la société pro-consult. La ligne devrait être ouverte mi-juin. Il y aura une communication à ce sujet par le biais d'affiches, de flyers, d'un mail et d'une note de service. Les services ne veulent pas communiquer avant que la ligne soit ouverte. Dès que cette communication sera effectuée, les collègues pourront appeler.

Monsieur CALVARIO remercie le Commandant WALFARD pour ces précisions. Il ajoute que, parfois, certains agents n'osent pas parler. Ils ont peur. Ils se rapprochent des représentants du personnel. Il signale qu'ils sont également là pour désamorcer certaines situations. Cela est parfois compliqué. Il remercie Monsieur le Président.

Ce point a été présenté pour information.

7. POINT DE SITUATION SUR LA POURSUITE D'ACTIVITE DU COEPT

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur la poursuite d'activité du COEPT.

Monsieur CALVARIO souhaite faire une déclaration liminaire sur les points 7,8 et 9.

Monsieur le Président lui en donne l'autorisation.

Monsieur CALVARIO se permet de faire un récapitulatif historique sur le dossier qui est ici évoqué.

« Messieurs, Mesdames les élus, dès son premier jour d'ouverture en 2008, le COEPT a fait l'objet de nombreux DGI. A chaque brûlage, l'ensemble des agents sur le CIS Seclin a été contaminé et la CGT du SDIS 59 n'a eu de cesse de s'opposer et à préconiser d'autres solutions pour maintenir la formation des SPP et SPV face aux risques thermiques (fumée froide, gaz, etc.). 16 ans après, nous y sommes enfin ! L'investissement des formateurs ne doit pas se faire au détriment de ces derniers.

Mais pour autant, un rappel des dates s'impose sur le dossier des fumées :

- Mars 2017 : rapport CNRACL sur l'impact des fumées sur la santé des sapeurs-pompiers,
- Octobre 2018 : plainte départementale simple pour mise en danger d'autrui contre X (CGT SDIS 59),
- Juillet 2022 : reconnaissance de l'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques (CMR) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- 22 mars 2023 : audition sur les conditions de travail des sapeurs-pompiers à la Commission Européenne des Affaires Sociales et de l'Emploi. EPSU, CGT SDIS 59, CGIL Pompier italien ;
- Juin 2023 : plainte départementale avec constitution de partie civile pour mise en danger d'autrui contre X (CGT SDIS 59) ;
- 5 juillet 2023 : audition de la CGT SDIS 59 par un juge d'instruction suite à notre plainte avec constitution de partie civile pour mise en danger d'autrui contre X ;
- 1^{er} décembre 2023 : plainte simple nationale au Pôle Santé Publique de Paris pour mise en danger d'autrui contre X (FEDERATION DES SERVICES PUBLICS CGT (la CGT SDIS 59 a travaillé activement à l'élaboration de cette plainte nationale)) ;

Nos revendications :

- 1)Considérer tous les incendies comme source d'exposition aux CMR ;
- 2)Délivrer une attestation d'exposition aux CMR pour tous les sapeurs-pompiers ;
- 3)L'application de la réglementation en matière de modalité dans le cadre du suivi post fonctionnel des Sapeurs-Pompiers ;
- 4)La reconnaissance en maladie professionnelle des différentes maladies contractées en service telles que les cancers et les cardiopathies ;
- 5)Une médecine de prévention spécifique aux Sapeurs-Pompiers.

Nous avons proposé une médecine de prévention par un scanner thoraco-abdomino-pelvien à l'entrée puis tous les 5 ans (voir 2 ans). Un test souffle tous les 3 mois et analyse d'urine mensuelle et après chaque intervention pour feu. Garder ces prélèvements dans le

congélateur et ensuite faire une moyenne semestrielle et annuelle. Il faut faire une analyse sanguine spécifique pour les marqueurs. Suite à la présence de marqueurs dans les urines et dans le sang : déterminer une mesure de retrait selon le niveau et le type d'exposition aux CMR.

6) Une décontamination sur intervention par une prise en charge à la source (à l'aide d'un camion logistique).

Le Parlement Européen a fait inclure, le 7 février 2024, dans le droit de l'Union Européenne, la classification par le CIRC et l'OMS : « L'organisation Mondiale de la Santé a classé l'exposition professionnelle des pompiers comme cancérigène (groupe 1) », « L'exposition professionnelle des pompiers comprend une variété de dangers résultant d'incendies et d'événements non liés à des incendies. Les pompiers peuvent être exposés aux produits de combustion provenant d'incendies, de matériaux de construction, de produits chimiques contenus dans les mousses anti-incendie, de retardateurs de flamme et de gaz d'échappement des moteurs diesel. L'absorption d'effluents d'incendie ou d'autres produits chimiques peut se produire par inhalation et absorption cutanée et éventuellement par ingestion. Ces travailleurs devraient donc être mieux protégés contre une telle exposition ».

Etat des lieux :

Notre travail acharné a porté ses fruits à la Commission Européenne par une reconnaissance dans le droit européen de l'impact sur la santé de l'activité de sapeurs-pompiers mais pourtant la France refuse toujours de faire le nécessaire pour la santé des agents. Le SDIS 59, par le biais du PSSM, considère également qu'il n'y a pas de preuves sérieuses qui démontrent notre contamination.

Nous vous joignons notre dernier compte-rendu suite à une réunion avec le PSSM : « Suite à la réunion du 25 janvier 2024, nos médecins d'aptitude ont renoncé à la mise en œuvre d'un scanner thoraco-abdomino-pelvien et à des prélèvements biologiques qui permettraient de détecter précocement divers cancers. Les raisons évoquées pour ce refus sont liées au coût de revient et à la difficulté de mise en œuvre de ces procédures. Ont été également évoqués de potentiels faux positifs dans les résultats de ces examens, qui pourraient effrayer à tort les sapeurs-pompiers et engager des examens complémentaires inutiles. Il semblerait également que mesurer la contamination des sapeurs-pompiers suite à une exposition aux CMR lors des incendies ne soit pas utile, car même avec une contamination avérée, il n'y aurait aucune mesure d'évitement à envisager. De plus, les mesures de contamination n'établiraient pas de lien avec l'apparition d'une maladie future. Le PSSM conclut que la médecine de prévention que nous sollicitons n'existe pas et que nous sommes malheureusement les générations sacrifiées en attendant d'avoir une amélioration dans la prise en charge sur incendie ».

Notre organisation syndicale est absolument en désaccord avec l'ensemble de ces conclusions. Nous avons recensé, à ce jour, 70 cas de cancers, sans parler des retraités. Le recensement du nombre de cancers chez les sapeurs-pompiers du Nord continue. En bref, la philosophie du PSSM est que si on ne cherche rien, on ne trouve rien ».

Monsieur CALVARIO souhaite que toute cette intervention figure au procès-verbal de ce jour.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel ISTRIA.

Le Lieutenant-Colonel ISTRIA rappelle que le Directeur Départemental avait bien rappelé, auparavant, les raisons qui ont amené l'établissement à prendre la décision de la suspension des brûlages au COEPT. Maintenant, depuis cette suspension au 1^{er} juin, il y a trois grands objectifs : Préservation de la santé des formateurs : assurer l'accompagnement humain de ces formateurs et uniformiser le discours et la doctrine départementale et garantir les contenus et la qualité de la formation incendie pour l'ensemble des stagiaires. Pour la partie Ressources Humaines : les formateurs permanents et les logisticiens ont été reçus notamment par le Lieutenant-Colonel MERCIER, le Médecin-Chef et le Chef de Groupement Formation pour expliquer les raisons de cette décision mais également pour les objectifs de déclinaison de la formation et évoquer quel sera le suivi de leur carrière. Pour ceux qui souhaitent avoir une mobilité en 2025, il faut pouvoir les accompagner dans la modification de leur fiche de poste. Il faut également permettre aux autres de se projeter sur leur futur emploi. Pour les formateurs incendie non permanents, une réunion de présentation identique mais se déroulant en visioconférence a été réalisée le 29 mai dernier, afin de leur présenter la nécessité de leur expertise et la mise en place d'un réseau de formateurs incendie, qui est indispensable. Les formateurs COEPT ont tous été recensés et ce, depuis 2008, depuis l'ouverture du COEPT au SDIS 59. Pour ces personnels, un suivi médical adapté leur sera proposé et un suivi régulier sera réalisé ainsi qu'une sensibilisation par le biais d'un courrier à l'attention de l'ensemble des formateurs qui ont été recensés et qui sont actuellement retraités. Le COEPT, compte tenu de la suspension des brûlages, sera transformé en Centre de Formation Départemental (CFD) sur le même format que le CFD Maubeuge. C'est-à-dire une unité avec quatre formateurs, deux logisticiens, qui sera mutualisée avec les Services de Formation Territoriaux (SFT) 2 et 3, une gestionnaire sera également mutualisée avec les mêmes SFT. Pour ce faire, plusieurs réunions sont en cours. Une se déroulera demain avec le Groupement Immobilier afin d'établir les nécessités d'évolution du site et de budgétisation des différentes propositions. Sur la partie formation, l'objectif est de maintenir au mieux le niveau de formation et d'avoir une coordination départementale et un discours unifié. Il est souhaité le développement d'un réseau de formateurs incendie en prenant pour base les formateurs qui étaient, jusqu'à aujourd'hui, formateurs COEPT. Ceci en déclinant trois niveaux de formateurs : un premier niveau Formation Technique d'Engagement et d'Attaque (FTEA). L'idée est à terme d'avoir ce type de formateurs dans l'ensemble des CIS du Département et pour les CIS mixtes, d'en avoir un par équipe afin de garantir le discours à l'instar des formateurs Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP). Ensuite, il y aurait un deuxième niveau de formateurs Compréhension des Systèmes Feu (CSF), qui pourraient expliquer le système feu par utilisation d'outils à taille réduite, et ce, dans l'ensemble des formations incendie équipier, chef d'équipe et chef d'agrès tout engin. L'idée est de pouvoir amener la formation au plus près des stagiaires. Les formateurs ou les stagiaires se déplaceraient dans les CFD qui sont répartis dans le Département. Le but est de former un réseau de formateurs à l'instar des formateurs SUAP, de développer la formation de ces formateurs, notamment pour les formateurs FTEA. Deux formations de ce type seront proposées d'ici la fin de l'année. Il y aura la mise en œuvre d'un référent départemental qui pourra coordonner l'ensemble de ce réseau. L'idée est d'aller sur de l'amélioration continue en ayant des Formations de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) en CIS mieux adaptées et apporter une explication plus précise à l'ensemble des personnels sur tout ce qui concerne le Guide de la Doctrine Opérationnelle (GDO) / le Guide de Techniques Opérationnelles (GTO), RETEX et autres. Écrire les Référentiels Internes d'Organisation de Formation et d'Evaluation (RIOFE) de manière à ce que la formation soit la plus pertinente possible. Les trois jours de formation équipier et chef d'équipe qui avaient lieu jusqu'à aujourd'hui au COEPT pourront être répartis sur les différents CFD avec les formateurs

incendie qui seront spécialisés dans ces domaines-là. Notamment sur ce qu'on appelait les J1, 2, 3 au COEPT. Le J1 sera réalisé par un formateur FTEA. Les J2 et 3 seront réalisés par des formateurs CSF. Pour les chefs d'agrès tout engin, les deux jours qui étaient prévus sont, pour le jour 1, obligatoirement réalisé par un formateur CSF, et pour le jour 2 au moins FTEA. De la même manière, l'idée est de répartir les formations sur l'ensemble du Département, rapidement, et de ne plus imposer un déplacement vers le site de Seclin, même si jusqu'en fin d'année, afin d'assurer l'organisation, il est possible qu'il y ait encore quelques déplacements, notamment pour les personnels du Groupement 1 puisque le réseau de formateurs dans ce groupement est encore insuffisant pour assurer l'ensemble des formations.

Monsieur le Président remercie le Lieutenant-Colonel ISTRIA.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS se demande si cela ne vaudrait pas mieux de faire une pierre deux coups en étendant les visites médicales pour les formateurs et logisticiens COEPT à tous les agents du SDIS, SPP et SPV, afin d'avoir un état des lieux départemental de la santé des agents. Il y aurait peut-être des prix préférentiels sur les examens passés en grosse quantité. Il a une deuxième question concernant les retraités, ils vont recevoir une lettre mais il se demande si les examens seront pris en charge par le SDIS. Ce serait avoir un peu de reconnaissance de la part du SDIS.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que le suivi est concentré sur les moniteurs COEPT et tous ceux qui gravitent autour du COEPT. Il ne nie pas que d'autres pompiers ont pu être exposés. Il faudrait réfléchir à ce qui pourrait leur être proposé à l'avenir sachant que cette visite post exposition qui sera proposée pour les moniteurs COEPT correspond en partie à la visite de suivi actuelle qui s'effectue pour l'ensemble des pompiers. Il ne faut surtout pas résumer le suivi post exposition à la prescription d'examens complémentaires. Cette visite sera l'occasion d'informer le sapeur-pompier des risques liés à ses pratiques opérationnelles, de faire le suivi habituel qui permet déjà de faire du dépistage, de parler des facteurs de comorbidités. Il évoque le tabac et au besoin, il explique le danger de cette co-intoxication. Le tabac est un véritable coefficient multiplicateur. Il peut être proposé un sevrage. C'est l'occasion également de reparler des mesures de prévention primaire et de limitation de l'exposition, notamment en évoquant la bonne utilisation des trousseaux suies. Cette visite post exposition n'est pas une visite où une ordonnance sera remise pour faire des examens. Il a encore entendu parler du scanner thoraco-abdomino-pelvien, ce n'est pas un examen, aujourd'hui, qui a montré son utilité dans le dépistage des cancers du poumon, notamment. C'est un bon outil de diagnostic, pas un outil de dépistage. Aujourd'hui, nul n'est capable de dire ce que l'on pourrait faire pour dépister un cancer du poumon chez un sapeur-pompier ou tout simplement chez un fumeur. Un examen qui se détache et qui pourrait avoir une certaine pertinence est la cytologie urinaire pour rechercher un cancer de la vessie mais, là encore, c'est un examen - ce n'est pas lui qui le dit mais l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) - qui peut être recommandé mais pour certaines expositions avec un certain délai d'exposition.

Monsieur DOURS pose de nouveau la question de la prise en charge des retraités.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que les retraités seront informés. Un courrier pourra être fait pour qu'il soit remis au médecin traitant pour le sensibiliser aux risques qui ont été

pris par l'ancien sapeur-pompier de manière à ce qu'il soit sensible à certains signes cliniques qui l'amèneraient à prescrire des examens complémentaires dès la première alerte et pour ne pas tout temporiser et décaler à plus tard.

Monsieur DOURS constate que cela n'est pas pris en charge par le SDIS parce que le sapeur-pompier retraité devra faire ses examens avec sa carte vitale et sa mutuelle.

Le Médecin-Chef LERQUET indique que ce sujet n'a pas encore été tranché.

Monsieur DOURS rappelle que s'agissant du scanner thoraco-abdomino-pelvien, celui-ci n'est pas uniquement prescrit que pour détecter le cancer du poumon. Il indique que dans les pays anglo-saxons ou scandinaves, il y a plus de 20 cancers reconnus comme imputables au service. En France, il n'y en a qu'un seul pour l'instant. Au Canada, un sapeur-pompier fumeur qui a arrêté de fumer depuis plus de 10 ans voit sa reconnaissance en maladie professionnelle accordée.

Le Médecin-Chef LERQUET rétorque qu'il s'agit d'un autre débat.

Monsieur DOURS indique que ce sont les mêmes feux et les mêmes matériaux auxquels sont exposés les sapeurs-pompiers. On peut se poser la question de la non reconnaissance. Il estime nécessaire le scanner thoraco-abdomino-pelvien pour avoir des examens sur tout le corps.

Le Médecin-Chef LERQUET attire l'attention sur le fait que ce n'est pas parce qu'on va effectuer un examen dans le cadre du suivi post professionnel et si l'on trouve quelque chose, que ce sera nécessairement une imputabilité à la sphère professionnelle. Celle-ci peut être effectuée par un examen passé indépendamment du suivi post professionnel. Ce sont les tableaux de la sécurité sociale qui définissent les conditions de la reconnaissance. Tant que les tableaux ne bougeront pas, on ne pourra pas changer les choses. Ce combat pour l'évolution des tableaux, ce n'est pas au niveau du SDIS que les représentants du personnel doivent le mener, c'est au niveau national. Il n'a aucun pouvoir de faire bouger ces tableaux. Cependant, il est d'accord avec eux sur le fait que les choses doivent évoluer.

Monsieur VERCOUTRE souhaite évoquer l'accompagnement médical. Il avait demandé à ce que les personnels identifiés formateurs, logisticiens et personnels de l'école de conduite, et il faut peut-être y adjoindre les personnels du CIS Seclin, au moins jusqu'à la mise en place du retraitement des fumées, soient bien suivis. Pendant la période 2008 jusqu'à 2018, à la mise en place du système de retraitement, ces personnels ont été fortement impactés par les fumées.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE revient sur l'argument avancé sur l'absence d'étude épidémiologique engendrant une méconnaissance des risques. Aujourd'hui, il y a tout de même une démarche nationale et européenne sur un constat qui est établi et sur les mesures à mettre en place pour y remédier. Ici, nous sommes dans la médecine de prévention et il est question de savoir comment faire pour protéger les agents. C'est en lien avec les EPI mais aussi les bonnes pratiques opérationnelles et le suivi médical. A un moment donné, si l'on fait des études, c'est parce qu'on estime qu'il y a, au regard de celle-ci, des examens à demander, des résultats à obtenir et à analyser. Cela aboutira à émettre des préconisations et à engager des actions. Aujourd'hui, si l'on s'obstine à occulter cet aspect, rien ne pourra avancer. Autour de cette table, tous les agents ont été exposés. C'est un fait. On parle également d'imputabilité. Comme il n'y a pas un constat à la base, un point 0, ni

l'Administration ni le Médecin ne pourront dire avec certitude dans quelle mesure l'activité opérationnelle a fait que la pathologie dont souffre un sapeur-pompier puisse être imputable à celle-ci. Si on occulte cette nécessité d'avoir un constat à la base, on n'arrivera jamais à définir ce point. Si on fait le lien avec le COEPT, il y a déjà un accompagnement médical, notamment sur les formateurs COEPT mais cela ne doit pas se limiter à ce point. La fumée ne s'est pas arrêtée au caisson. Quand Monsieur BELMONTE allait au caisson, cela enfumait tout le centre de secours. Il se demande si ce n'est pas l'ensemble du personnel du centre de secours de Seclin qu'il faut associer à ce suivi médical. Plus tard, l'objectif serait de faire une ouverture à l'ensemble du personnel sapeur-pompier professionnel et volontaire mais également aux personnels administratifs, techniques et spécialisés. Il y a également des agents techniques, en logistique mais aussi dans d'autres domaines, qui se trouvent sur les lieux et qui, à un moment donné, ont été exposés aux tenues et aux fumées.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions sur ce point. Il constate qu'il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

8. BILAN DE LA MEDECINE DE PREVENTION

-Départ de Monsieur SIMPERE pendant l'étude de ce point –

Monsieur le Président ouvre l'étude de ce point et donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET remercie Monsieur le Président. Un bilan d'activité a été transmis en amont de cette FSSSCT, il est pour le moins exhaustif. Il répondra à toutes les questions sur ce sujet. Il explique que les actions effectuées par le Pôle au profit de la santé des agents reposent sur un certain nombre d'actes qui recoupent la doctrine du Pôle, l'organisation et les pratiques. En terme de doctrine, c'est la mise en œuvre d'une expertise santé au profit de l'ensemble des agents du SDIS. Il ne faut pas oublier les PATS. Il y a bien sûr les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires mais également les jeunes sapeurs-pompiers et les services civiques. Il y a la mise en œuvre d'actions de prévention, en phase avec un plan de prévention santé qui existe depuis peu. C'est la normalisation et la coordination des pratiques dans le cadre des visites médicales. En terme d'organisation, c'est la mise en œuvre du groupement fonctionnel santé, le recrutement d'un médecin du travail et la mise en place d'un plan de prévention santé au travail. C'est la structuration et le cadrage de l'unité fonctionnelle de kinésithérapeutes, de diététiciens et de soutien psychologique et addictologique. Cela fusionne en unité de soutien mental. C'est l'augmentation de la périodicité des commissions médicales d'aptitude et la création de la sous-commission SPP et de la sous-commission prolongation d'activité. Enfin, en terme d'organisation, il y a une implication beaucoup plus forte de l'Officier Santé au CODIS (OSC) au profit de la santé des agents. En terme d'outils, un travail a été effectué sur l'appareillage de la pré-visite en remplaçant progressivement le matériel de pré-visite au profit d'un matériel plus fiable et qui répond à nos obligations réglementaires. Un travail a été effectué sur l'outil MEDISAP qui permet un envoi automatisé et dématérialisé des convocations avec un rappel SMS à l'approche de la visite. Il y a eu également une normalisation des certificats d'aptitude et dématérialisation des signatures ; un envoi automatisé et dématérialisé des

ordonnances de bilan sanguin réglementaire ; une intégration automatisée du résultat des bilans sanguins dans le dossier médical et enfin, l'amélioration d'un certain nombre de modules spécifiques pour le suivi des expositions, vis-à-vis d'experts et des indicateurs de la condition physique. Enfin, il y a un dernier axe d'évolution autour des pratiques avec le développement de la collégialité médicale, le partage de l'expertise du médecin du travail avec l'ensemble des médecins sapeurs-pompiers, le développement des interactions entre ces médecins et les experts santé, l'amélioration des interactions entre le Pôle Santé et le Pôle RH, le développement des suivis individualisés, l'uniformisation des pratiques, le fait de définir ce qui doit être fait par le médecin professionnel et qui peut être délégué aux médecins volontaires, également la mise en place de formations à l'attention de nos infirmiers volontaires et médecins volontaires sur des thématiques d'aptitude et au-delà, de santé et de prévention. Il répondra à toutes les questions sur ce rapport de la médecine de prévention.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE rappelle que, lors de l'entrevue qu'il avait eue avec le Médecin-Chef, fin février, avait été évoqué le suivi médical post professionnel. Il avait été dit que si l'on prouvait que le suivi épigénétique était efficace, il pourrait être effectué. Il se demande pourquoi, en page 7 du bilan, on voit que les visites de fin d'exposition permettent de faire l'état des lieux des risques particuliers auxquels les salariés ont été exposés et qu'il y a la mise en place, si nécessaire, du suivi post exposition, pour les PATS et pas pour les sapeurs-pompiers.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que les PATS sont aujourd'hui surveillés par une médecine professionnelle qui est chapeautée par le médecin du travail. En ce qui concerne les sapeurs-pompiers, effectivement, la médecine professionnelle est confiée aujourd'hui aux médecins de sapeurs-pompiers, qui, pendant très longtemps, ont surtout axés leurs actions sur l'aptitude. Il communique quand même beaucoup, depuis 2 ans, sur le fait qu'il souhaite qu'on aille au-delà et qu'il faut faire de la prévention. Il y a du retard. Il indique qu'ils sont prêts à faire des visites de fin d'activité. Néanmoins, cela ne veut pas nécessairement dire qu'une ordonnance sera établie avec une batterie d'examens à effectuer. La mise en place sera similaire à ce qui est effectué pour les PATS. Il y aura un bilan santé et une visite spécifiquement dédiée.

Monsieur VERCOUTRE demande ce qu'il en est de l'établissement de l'attestation d'exposition. En parlant de preuves, le Portail National des Ressources et des Savoirs de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (PNRS de l'ENSOSP) édite un document tous les vendredis. Le dernier qui a été édité est le 2024-16. Il cite la question 960 de Madame Emilienne POUMIROL au Ministre de l'Intérieur, elle parle du suivi médical et du suivi épidémiologique. Elle demande à ce qu'un effort soit fait sur la mise en œuvre du suivi médical. Elle évoque également la reconnaissance sur les cancers, etc. La réponse du secrétariat d'état, de Madame Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, est que les sapeurs-pompiers sont en effet exposés à de nombreux risques, s'agissant de la toxicité des fumées composées de particules, cette exposition est réellement identifiée et prise en compte au travers de différents dispositifs. Il raccourcit un peu le texte de la réponse. En fin de carrière, le décret n° 2015-1438 ouvre droit à un suivi médical post professionnel pour les agents de la fonction publique territoriale incluant les sapeurs-pompiers professionnels qui en bénéficient après la cessation définitive de leur fonction. Ce suivi est pris en charge par les services départementaux d'incendie et de secours. Il indique qu'il s'agit ici de ce que les représentants du personnel réclament depuis de nombreuses années. Ce n'est toujours pas

mis en place alors que le décret date de 2015. Pour les PATS, on va le faire mais pour les pompiers on fera une pseudo visite de fin d'activité. Il tient à rappeler le cas d'un agent qui avait écrit plusieurs fois pour obtenir sa visite médicale de fin de carrière et une attestation d'exposition, et qui ne les a pas obtenues. Ce que les représentants du personnel réclament est la stricte application du droit. Il avait remis un exemplaire de l'attestation, la fiche nuisance de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, il y a déjà un certain temps, lors d'une précédente FSSSCT. Rien n'a été fait depuis. Cela fait 9 ans que quelque chose doit être fait. Il a l'impression que les agents sont menés en bateau depuis toutes ces années. Il demande si cette revendication va enfin être mise en place au sein du SDIS. Le recours gracieux du 6 mars est épuisé et il n'y a même pas eu une réponse.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE rappelle que les représentants du personnel avaient fait état précédemment d'autres départements qui avaient mis en place un certain nombre d'actions. Les services ont vérifié ce point.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que les départements concernés sont les SDIS 06 et 16. Ils ont mis en place une visite de fin de carrière où ils reçoivent les sapeurs-pompiers. C'est l'occasion d'évoquer les risques et de faire un bilan de santé mais il n'y a pas d'examens prescrits. S'agissant de l'attestation d'exposition, il y a, pour lui, un préalable, car on ne peut pas faire l'attestation d'exposition s'il n'y a pas de traçabilité préalable des expositions.

Monsieur VERCOUTRE n'est pas d'accord. Il vient de lire la réponse du secrétariat d'état qui précise que le décret s'applique. Les sapeurs-pompiers sont dans la territoriale. C'est la même réponse qui est faite depuis des années sur le fait que l'on ne sait pas à quoi les sapeurs-pompiers sont exposés. Ce n'est pas ce qui est demandé ici. Les représentants du personnel ne demandent pas la lune, ils demandent une attestation qui précise qu'un agent a été exposé ou est susceptible d'avoir été exposé à des CMR. Il rappelle qu'il a en sa possession les fiches du SDIS 16 et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Maintenant, il s'agit d'un document qui permet de dire au médecin traitant qu'il doit y avoir un suivi particulier par rapport au métier exercé. Cette attestation sert à faciliter les démarches lors du Comité Médical ou lors de la Commission de Réforme pour permettre, lorsqu'on a un cancer en n'étant pas fumeur et en étant sportif, la prise en compte du lien potentiel avec l'activité. Les sapeurs-pompiers sont exposés aux CMR, aux retardateurs de flammes, etc. la liste des particules et des gaz est longue. Effectivement, c'est impossible à vérifier à chaque intervention. Ils le savent bien. Mais ce que les représentants du personnel demandent n'est pas extravagant, c'est une attestation d'exposition de l'agent à des CMR.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que c'est ce qui sera mis en place à travers le courrier qui sera fait pour sensibiliser le médecin traitant aux risques liés à l'activité de sapeur-pompier qu'il soit professionnel ou volontaire. Par contre, il pense que si, à l'avenir, des attestations d'exposition étaient délivrées, il faudrait qu'elles soient plus précises que cela.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GERMÈS.

Monsieur GERMÈS précise que la secrétaire d'état n'a pas dit autre chose. Elle a juste dit que le décret n° 2015-1438 incluait les sapeurs-pompiers et les fonctionnaires territoriaux, mais pas nécessairement dans le cas précis cité par les représentants du personnel.

Monsieur VERCOUTRE marque son grand étonnement. Il précise qu'il a bien lu le décret.

Monsieur GERMÈS précise qu'ils doivent être suivis comme les autres, pas forcément d'une manière spécifique. Il y a un tableau reprenant les positions. L'analyse est très complexe pour pouvoir la faire ici.

Monsieur VERCOUTRE n'est pas d'accord avec cette affirmation. Pour le décret 2015, il y a même une circulaire explicative qui précise les choses. Il rappelle que leur demande n'est pas extravagante. Le SDIS 16 et la BSPP ont créé une fiche de nuisance. Ce qui est demandé n'est pas compliqué. Il rappelle qu'il s'agit d'un droit.

Monsieur GERMÈS précise que s'il y a un droit pour les sapeurs-pompiers, c'est plus complexe que ce que Monsieur VERCOUTRE expose ici.

Monsieur VERCOUTRE lui répond qu'il peut contextualiser, cela ne le dérange pas. Il lui demande si c'est à l'Administration de prouver qu'il n'a pas été exposé.

Monsieur GERMÈS lui répond par la négative. Il réitère ses propos sur le fait que démontrer que c'est un droit pour les sapeurs-pompiers est plus complexe que ce qui est expliqué ici.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE indique, de mémoire, et il faudra vérifier, que la DGSCGC a déjà été interpellé à ce sujet mais celui-ci est complexe.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que Madame POUMIROL signale dans le rapport d'information du Sénat, que le système manque, aujourd'hui, d'une attestation d'exposition nationale. Tous les SDIS se retrouvent dans la même difficulté.

Monsieur VERCOUTRE le contredit en évoquant le cas des SDIS qui prennent soin de leurs pompiers.

Le Médecin-Chef LERQUET demande s'il s'agit des SDIS 16 et 06.

Monsieur VERCOUTRE lui répond par l'affirmative. Il évoque la libre administration des collectivités et dénonce cette partie de ping-pong où chacun se renvoie la balle et fait ce qu'il veut. Il estime, quant à lui, que les SDIS doivent appliquer la loi et que celle-ci s'applique depuis 2015. On peut établir ce type de document. Il ne comprend pas pourquoi le SDIS ne veut pas le faire.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que la fiche de suivi doit retracer un certain nombre d'expositions, plus ou moins génériques. Aussi, elle doit donner des éléments médicaux et faire des propositions de suivi. On en revient toujours au même point. Dans tous les documents édités ces derniers temps, il est dit qu'il serait bien que les sapeurs-pompiers bénéficient d'un suivi mais personne n'est capable de dire quelle est la nature de ce suivi.

Monsieur VERCOUTRE lui répond qu'on sait le faire pour le COEPT. Un suivi va être mis en place. Il évoque la réforme de l'arrêté du 6 mai 2000 et lui rappelle qu'il a certainement déjà vu le projet. On parle tout de même de visite particulière de fin de carrière. Dans les considérants à cette réforme, on évoque le décret n° 2015-1438. Il trouve, par ailleurs, que l'attestation du SDIS 16 n'est pas entièrement satisfaisante car l'on parle d'amiante, d'exposition occasionnelle aux amines aromatiques, à l'arsenic, au benzène, au chlorure de vinyle, aux polymères, au chrome, etc. La liste est, pour lui, trop précise et pas forcément mise à jour.

Monsieur FATHALLAH va synthétiser et rejoint complètement les propos de Monsieur VERCOUTRE. Tout le monde est autour de la table et il ne comprend pas que l'on se fixe sur des textes et que l'on déplore qu'ils ne soient pas précis. Il rappelle que l'on parle bien de

la santé des sapeurs-pompiers. Il y a des personnes qui ont fait des études, des rapports sont publiés. Ceux-ci n'émanent pas des sapeurs-pompiers. Ce sont des médecins qui les font. Néanmoins, ce qui l'interpelle dans tout cela, lorsqu'il lit l'annexe, c'est là où il y a la référence à ce qu'évoquait Monsieur BELMONTE précédemment, il a l'impression que l'Administration cherche à se dédouaner de l'imputabilité par rapport à l'agent s'il lui arrivait quelque chose en fin de carrière. Cela est le ressenti des représentants du personnel.

Le Médecin-Chef LERQUET manifeste sa désapprobation par rapport à ce qui est dit.

Monsieur FATHALLAH rappelle que c'est le ressenti. Il rappelle que si on ne cherche rien, on ne trouvera rien. C'est évident. Maintenant lorsqu'il regarde la visite de recrutement, elle permet de vérifier que l'état de santé de l'agent est compatible avec les conditions de travail du poste qu'il va occuper. C'est-à-dire qu'au bout d'un certain nombre d'années, cet agent a des chances de contracter un cancer ou une maladie liée au service. Si l'on ne fait pas les tests en amont, c'est-à-dire dès le départ, on ne peut rien établir. Néanmoins, il a vu, lors de la réunion du 25 janvier 2024 avec le Docteur DANGLOT, qu'il est possible de mettre en place le scanner thoraco-abdomino-pelvien, des prélèvements biologiques, etc. La réponse du corps médical est que ces examens entraînent un coût de revient et de mise en œuvre de ces prélèvements. Comme Monsieur VERCOUTRE l'a dit, il faut mettre en place un suivi. Ils y ont droit. Il est inutile de prétendre le contraire à ce sujet. Il s'agit du médical. En fin de carrière, avec cette mise en place d'un état des lieux, un diagnostic serait effectué avec les mêmes examens et les mêmes prélèvements. S'il y avait quelque chose, dans ce cas, l'imputabilité pourra peut-être être reconnue comme étant en lien avec l'activité.

Le Médecin-Chef LERQUET n'est pas contre l'idée mais il se pose la question de savoir quels examens effectuer à l'entrée en fonction qui seraient également pertinents en fin de carrière.

Monsieur FATHALLAH lui répond que ce sont les médecins qui sont spécialistes et que c'est à eux de savoir.

Le Médecin-Chef LERQUET rappelle qu'ils sont des docteurs d'aptitude des sapeurs-pompiers et qu'ils ne sont pas des chercheurs-médecins. Aujourd'hui, si cela était aussi simple, tous les SDIS de France auraient déjà leur suivi médical post professionnel.

Le Docteur MRAOVIC rappelle quant à lui qu'il est effectivement docteur mais pas chercheur. Si c'était aussi simple que cela, ce serait déjà fait. Il précise que cette mise en place d'examens n'est pas justifiée en début de carrière. Ce n'est pas un outil de dépistage qui va permettre tous les 5 ans de mesurer quelque chose sur une exposition quelconque. C'est comme la cytologie urinaire, les résultats ne peuvent pas se cumuler sur 40 ans de carrière.

Le Médecin-Chef LERQUET précise qu'à l'entrée en fonction, la radio du poumon est effectuée dans le but de s'assurer qu'on ne fait pas rentrer quelqu'un qui a la tuberculose. C'est son unique objectif.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que le Professeur HULOT qui était présent à la visioconférence a bien rappelé au Docteur DANGLOT qu'il rêvait d'une médecine qui n'existe pas encore. Le Médecin-Chef LERQUET rappelle qu'il serait plus simple pour lui d'accéder à la demande des représentants du personnel puisque les examens ne sont pas pris sur sa paie et qu'il n'a aucun intérêt à ce qu'il y ait un conflit ou une incompréhension

entre lui et les représentants du personnel. Cela le heurte quand il entend que les médecins ne se préoccupent pas de la santé des sapeurs-pompiers.

Monsieur FATHALLAH convient que cela peut choquer mais il tenait à livrer le ressenti des agents. Il revient sur le sujet des visites à la demande. Il pose la question de savoir si un agent, qui demande à avoir un scanner thoraco-abdomino-pelvien, peu importe la raison, en bénéficiera.

Le Médecin-Chef LERQUET lui précise que c'est uniquement si cela a du sens. En l'occurrence, cela n'en a pas, ici.

Monsieur le Président intervient en précisant que le Ministre de l'Intérieur sera réinterrogé sur cette question pour savoir quelle est la conduite à tenir. Il rappelle que les services ont déjà été interrogés mais que le SDIS n'avait obtenu aucune réponse.

Monsieur BELMONTE ajoute qu'ils veulent une médecine qui n'existe pas mais que l'objectif est d'essayer de l'inventer tous ensemble. Comme cela, il y aura une solution pour la question qui préoccupe tout le monde aujourd'hui.

Monsieur FOURNIER souhaite poser une question à la lecture du bilan sur le pôle des experts kinésithérapeutes. Ce qui l'interpelle c'est que les centres de secours qui sont également centres de soin dans les groupements 4 et 5, ne sont ici que ceux identifiés. Dans les faits, des agents ont des difficultés à se rendre sur des centres plus éloignés de chez eux pour bénéficier de ce suivi et de ces soins. Il se demande s'il n'est pas possible d'étoffer l'offre sur les groupements 4 et 5 pour permettre aux agents de pouvoir consulter plus aisément le kinésithérapeute.

Le Médecin-Chef LERQUET lui répond que c'est la volonté du service de le faire mais qu'ils sont tributaires des recrutements de kinésithérapeutes volontaires. L'activité se développe en même temps que le service parvient à recruter ces personnels.

Monsieur FOURNIER a également une autre question à poser sur les personnels inaptes au port d'ARI en raison d'un problème de vision. Ces personnels sont en souffrance quand on leur dit qu'ils doivent aller en VSAV 1 ou 2 et cela d'autant plus avec la plus forte sollicitation que l'on peut avoir dans les grosses compagnies en particulier. On peut lever la restriction avec le port des lentilles ou avec le port de lunettes spécifiques à l'intérieur de l'ARI. Il demande ce qu'il en est de cette question.

Le Médecin-Chef LERQUET rappelle que la problématique n'est pas que médicale. La question se pose de savoir si on fait l'acquisition de ce matériel ou pas, s'il est conforme en matière de normes de sécurité en lien avec les préconisations des constructeurs en la matière. Les personnels qui ont des problèmes de vue ont été identifiés, ils sont déclarés inaptes à cette fonction car cela engendre des problèmes de sécurité. Il précise, par ailleurs, que ce n'est pas le Pôle Santé qui achètera les lunettes ou les masques.

Monsieur FOURNIER lui rétorque que ce n'est pas non plus à l'agent de les acheter. C'est à l'employeur de veiller à ce que ses salariés aient l'équipement nécessaire pour accomplir leurs missions.

Le Médecin-Chef LERQUET lui répond que le SDIS fournit un équipement parce qu'il y voit une utilité. L'impact opérationnel qui est évalué par l'agent n'est peut-être pas le même pour le SDIS. Il faut que ce positionnement ait un sens pour l'employeur.

Monsieur FOURNIER rappelle qu'il y a une usure physique et psychologique qui peut naître chez l'agent qui ne prend que du VSAV 1 ou 2 dans une grosse compagnie (par exemple Roubaix ou Tourcoing). On parle de plan de prévention santé mais il se demande ce que l'on met en place pour des agents qui sont en souffrance dans un tel cas. Il trouve dommage qu'ils soient écartés de certaines fonctions à cause d'un problème de vision.

Le Médecin-Chef LERQUET indique que certains peuvent bénéficier de la correction de la vue par le biais d'une intervention chirurgicale. Il a établi un courrier à l'attention des ophtalmologues à disposition des médecins des territoires. Celui-ci est remis aux agents afin d'expliquer qu'il serait bien, par l'impact sur l'aptitude professionnelle que cela peut avoir, de ne pas considérer cette intervention comme une intervention de confort mais comme une intervention avec une réelle indication médicale. Cela a déjà été transmis à au moins deux agents.

Ce point a été présenté pour information.

9. PREVENTION DE LA TOXICITE DES FUMÉES

9.1 Bilan des stocks tampons et des troussees suies

Monsieur le Président ouvre l'étude de ce point et donne la parole au Lieutenant-Colonel BONVIN.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN explique que le document remis aux membres sur les stocks tampons 2024, a un préambule qui ne fait que rappeler les fondements des stocks tampons, notamment la note 2018-06. Celle-ci donnait 5 axes de travail d'exploration pour préserver la santé des agents par rapport à la problématique de la toxicité des fumées. Pour mémoire, il s'agissait de la sensibilisation et la formation des personnels aux risques. On avait également l'adaptation aux pratiques opérationnelles avec un zonage qui permettait de mieux organiser et d'engager effectivement une passerelle. Enfin, la mise à disposition de produits d'hygiène sur le terrain à travers les troussees suies et le conditionnement et l'échange précoce des équipements de protection individuelle aux fins d'éviter une contamination et donc de préservation de la santé de l'agent dans le but de garantir la capacité. Ce document aborde, dans une première partie, le mode de fonctionnement et la répartition des stocks. Ces 48 stocks tampons sont le fruit d'un compromis entre les capacités d'accueil d'un centre de secours à recueillir un stock tampon mais aussi la proximité de ce centre de secours avec les centres d'incendie et de secours, satellites, qui lui sont rattachés dans un but d'optimisation des stocks afin d'éviter les stocks dormants. Il rappelle également que chaque stock tampon est placé sous l'autorité d'un chef de centre. Sa mise en œuvre est assurée par les 460 contrôleurs des EPI (CEPI) actifs et 300 référents qui ont été désignés par les chefs de CIS et qui peuvent évoluer au fur et à mesure de la charge de travail. Ces stocks ne sont pas modérés par les services gestionnaires en centrale puisque leur déclenchement est à l'initiative du terrain. Ceci implique ensuite une action du groupement logistique pour en maintenir le niveau. Enfin, ces stocks, et c'est la nouveauté avec la mise en place du guichet unique, sont aujourd'hui interopérables, c'est-à-dire qu'un agent peut échanger sur n'importe quel stock du département. Ce n'était pas possible auparavant. Enfin, ces stocks sont sensibles parce qu'ils nécessitent la traçabilité des équipements de protection individuelle de catégorie 3. Cela nous impose une rigueur de gestion et une surveillance de l'encadrement. Concernant la partie qui nous intéresse le plus et qui aborde l'analyse chiffrée statistique, il tient à mettre en garde sur le fait que cette partie

analyse uniquement la statistique du fonctionnement de ces stocks. A aucun moment, la pratique sur le terrain n'a été analysée. Il faudra le faire par la suite. Sur un bilan chiffré, grâce à nos outils informatiques, quatre indicateurs, reconnus comme relativement pertinents, ont été construits : un bilan statistique de l'activité par stock, qui se retrouve par le biais de différents graphiques ; le dimensionnement du réseau des contrôleurs EPI et des référents désignés par les chefs de centre ; la notion de dimensionnement des unités de stockage ; l'armement de chaque unité de stock tampon et enfin une problématique qui a émergé quelques semaines avant la production de ce rapport, la consommation des produits d'hygiène, ce qui équivaut à la mise en œuvre des trousses suies. Pour essayer d'avoir un point de repère ou un élément de comparaison entre les différentes unités, il a été effectué une comparaison de ces différents indicateurs avec une potentielle activité opérationnelle. Le choix a été fait de mettre en exergue l'activité potentielle des feux de contenants. L'activité prise en compte s'est limitée aux feux d'habitations, d'appartements et aux feux de cheminées, qui ne sont pas des feux de contenants mais qui peuvent le devenir, en tous cas qui exposent un peu plus particulièrement les agents à la toxicité des fumées, pour obtenir cette courbe opérationnelle des centres d'incendie et de secours. Le but est d'obtenir un élément de comparaison. Cette pression opérationnelle a été appliquée aux quatre indicateurs que l'on retrouve notamment en terme d'activité, en page 8. Cela donne, a priori, une véritable corrélation entre l'activité et le nombre d'échanges des stocks tampon par rapport à l'activité opérationnelle des CIS. Cette analyse permet également d'en sortir quelques taux d'erreurs par stock. Encore une fois, l'idée n'est pas de pointer ce qui ne va pas mais bien de trouver des solutions. Ces taux d'erreurs nécessitent, malgré tout, de la part de la logistique, un renouvellement des stocks à prendre en compte dans les quantités échangées. Ces taux d'erreurs à 8% en moyenne sur l'ensemble du département montrent que nous sommes plutôt dans le cadre d'un bon fonctionnement global des stocks même s'il y a quelques difficultés qui ont été identifiées. Sur l'ensemble d'une année, il y a un peu plus de 7000 effets échangés à partir des stocks tampons. Ce qui n'est pas rien. Il est incapable de dire si cela est suffisant ou pas. Il s'agit d'un simple constat. Pour essayer de guider l'avis, il a noté dans le tableau un taux de renouvellement en intervention, qui pour les minimas sont à 1,7 effet échangé pour une sortie de secours jusqu'à 8,5 effets pour le maximum. Cela permet de se faire une idée de l'activité par rapport au potentiel opérationnel. Concernant le dimensionnement du réseau CEPI, la règle est 1 CEPI pour 15 agents, et le nombre de CEPI n'est pas lié à l'activité opérationnelle d'une unité mais au nombre de contrôles réglementaires à réaliser. Dans le cadre des stocks tampons, si l'équipe CEPI devait être en nombre insuffisant pour pouvoir mettre en œuvre ce stock, le chef CIS a la possibilité de désigner des référents stocks qui viennent renforcer l'activité des contrôleurs EPI. La courbe qui a été proposée montre une réelle disparité dans la pratique, avec des chefs de CIS qui décident de ne pas du tout déléguer cette fonction à des référents stocks, des CIS qui ont particulièrement délégué cette fonction et diminué le nombre de gestionnaires de stocks de manière importante. Cela peut, parfois, dans certaines unités, avoir une incidence sur la qualité des échanges qui sont effectués. Sur le dimensionnement des unités de stockage, celui-ci est lié au nombre de personnes qui sont concernées et non pas à l'activité opérationnelle. Ce dimensionnement est à revoir systématiquement en cas de vague de mobilités, ce qui, en terme de logistique, est un travail non négligeable. Cela est fait systématiquement à la demande du chef de CIS et du réseau CEPI. Cela a d'ailleurs été mis en place dans des unités à forte activité opérationnelle. Ce stock sera suréquipé en cas de forte pression opérationnelle potentielle. On peut citer les exemples de Roubaix et de Tourcoing et les CIS de classes 7 et 8 où il y a une forte activité incendie. Le dernier élément présenté dans ce document est la consommation des produits d'hygiène et de santé. Sur ce

domaine, la pratique est particulièrement disparate. En terme de consommation de sacs à ouverture solubles, elle est importante étant donné que si on ne met pas les effets dans un tel sac, la logistique ne les prend pas. Cette règle a été établie pour la protection des agents en CIS mais aussi des agents dans le domaine de la logistique. La consommation qui est relevée correspond à l'activité opérationnelle. On retrouve quelques disparités en matière de consommation de produits d'hygiène et de sécurité, notamment les masques FFP 3 qui semblent un peu en-deçà de la consommation théorique prévue et évaluée. Il y a aussi des produits d'hygiène qui ne correspondent pas non plus à la pratique. Le Lieutenant-Colonel BONVIN sait, en ayant vécu plusieurs années en centre de secours, que les agents se lavaient facilement les mains à la tonne. Les nouveaux fourgons pompe tonne sont équipés de produits d'hygiène et disposent également d'une douchette et du matériel permettant de se laver. Ce qui fait que cette statistique n'a pas forcément, aujourd'hui, de pertinence. Par contre, on distingue, malgré tout, des différences dans la pratique qui nécessitent d'être creusées un peu plus sur le terrain. Ce document n'amène aucune conclusion particulière. Il met en lumière certains points de vigilance qui n'engagent que le rédacteur du document. Il a tenu dans les points de vigilance à mettre le focus sur les difficultés qu'on pouvait rencontrer dans la gestion de ces stocks et qui, 9 fois sur 10, ont pour source des prélèvements anarchiques, des stocks non sécurisés ou des agents qui ne respectent pas le fait de devoir tracer les échanges. Ces prélèvements anarchiques coûtent beaucoup de temps au réseau CEPI et aux gestionnaires. Il y a donc un point de vigilance sur la sécurisation de l'accès aux unités de stockage pour éviter ces prélèvements hors règle. Toute la difficulté au niveau de la logistique est liée au fait qu'il y a beaucoup de variantes dans le parc des EPI puisqu'il y a 36 variantes de vestes, 12 variantes de pantalons. Il faudra, à un moment donné, que l'on puisse simplifier le référentiel de tailles parce qu'à partir du moment où l'on gère le stock, la multiplication des références complexifie la gestion. En matière de gestion, on peut reprendre l'adage : « On ne fait bien que ce que l'on fait souvent ». Il y a des difficultés dans les CIS où il y a trop de gestionnaires de stocks. Il faut trouver le juste nombre des référents stocks. Suite aux mobilités, le déploiement et la mise en œuvre des taux de rotation qui permettent aux gestionnaires de mettre à jour le stock sont attendus. Enfin, par rapport au réseau CEPI sur lequel nous nous appuyons, qui fait un travail conséquent tout au long de l'année, il faut leur assurer un soutien et un encadrement total en CIS et ne pas laisser ces agents gérer de manière eseuilée les stocks. Il faut également rappeler aux utilisateurs les conditions de port des EPI mais aussi qu'ils sont chacun, individuellement, en ce qui les concerne, le premier contrôleur EPI. Il faut sensibiliser les agents à la mise en œuvre précoce des mesures d'hygiène et de protection sur les lieux d'intervention. Le fonctionnement semble satisfaisant sur la mise en œuvre des stocks tampons même s'il y a des axes d'amélioration qu'il faudra absolument mettre en œuvre.

Monsieur le Président remercie le Lieutenant-Colonel BONVIN. Il donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite revenir sur plusieurs points concernant les stocks tampons. Le premier est la problématique des week-ends et jours fériés où ils n'ont pas la possibilité de mettre les stocks à jour. D'où la question de l'astreinte logistique permettant le déplacement sur les grosses interventions. Il signale que lorsqu'ils en ont en semaine, il faut qu'ils se déplacent ou qu'ils se débrouillent avec la logistique par eux-mêmes. Ce serait bien que les agents de garde ne se déplacent pas car ils utilisent de ce fait des véhicules opérationnels. Le deuxième point est une remarque concernant la réponse qui a été apportée au CIS Denain. Il comprend que quand le stock est mal géré, cela peut générer de petites erreurs. Cependant, il estime que l'on ne doit pas répondre aux agents qu'ils doivent laver leurs effets

dans la machine à laver de la caserne. Ce n'était pas une réponse appropriée. Il souhaiterait avoir des réponses sur cette problématique.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN rappelle que s'agissant de la gestion du stock le week-end, le groupement logistique travaille au plus près. Il juge que les stocks sont suffisamment dimensionnés pour accueillir dans les CIS de classes 7 et 8, deux voire trois feux d'habitation consécutifs. Il y a tout de même plus de 60 tenues mises à disposition des unités de stockage. Il pouvait y avoir des difficultés en matière de tailles qui ont, aujourd'hui, été résolues, en permettant d'échanger les tailles directement sur les stocks tampons. En effet, dans le cadre de l'astreinte, c'est un sujet qui sera abordé lors du prochain CST concernant l'astreinte logistique, il a été envisagé dans le cadre de la permanence du service la possibilité de déclencher une astreinte logistique, pour renflouer un stock qui serait tombé à plus de 80% de sa capacité. Par contre, là où il est un peu étonné c'est sur le fait que les CIS se déplacent, parce que quand un stock a été prélevé selon la règle, il ne nécessite généralement pas de réassort immédiat de la part des agents. La logistique ré-abonde dans les 24 ou 48 heures. Ce qui se passe souvent en logistique, c'est le fait de régler des débordements de gestion de stocks dus à des prélèvements anarchiques. Il rebondit sur cette difficulté en évoquant le DGI de Denain sur lequel il y a eu des difficultés sur des cagoules de feu. Il dit que la réponse apportée était inadaptée. Il ne sait pas pourquoi on en est arrivé à laver les effets dans les machines à laver des CIS. Ce n'est absolument pas normal. La première réponse du groupement logistique aurait dû être de réapprovisionner le stock immédiatement et de se poser les questions ensuite. Il a été frappé par un effet tunnel qui s'est mis en place entre des CEPI sur le terrain et la gestion au niveau de la logistique sans que cela ne puisse soulever d'alerte par rapport au stock de Denain. Dans tous les cas, ils s'en sont expliqués à travers ces échanges. Ils sont tous fautifs par rapport à ce qu'il s'est passé à Denain. Il a, de nouveau, passé les consignes pour que ce genre de choses n'arrivent plus. On ré-abonde le stock tampon pour atteindre la capacité opérationnelle du CIS, c'est normal et c'est la priorité du service. Par contre, il y a tout de même un certain nombre de questions à se poser sur le comportement dans certains centres d'incendie et de secours. Cela a été évoqué dans le rapport, il faut considérer les équipements de protection individuelle au même titre que l'on considère les matériels roulants et d'incendie.

Monsieur le Président le remercie. Il donne la parole à Monsieur DOURS en lui précisant qu'il faut tout de même avancer sur les sujets.

Monsieur DOURS souhaite apporter une précision concernant les déplacements vers le service logistique. Il s'agit surtout d'anticipation. Quand un gros feu arrive le jeudi ou le vendredi, les services de la logistique ne peuvent pas venir avant le lundi. Les agents essaient d'anticiper avec la logistique. S'il y avait de la logistique sur intervention, cela éviterait ces déplacements. Il y a un questionnement, dont il avait déjà fait part par mail, sur les surpantalons et vestes sans poches / avec poches. Il sait que cela serait du travail pour le service, mais il faudrait prendre en compte que les agents ne peuvent pas transporter leur matériel (notamment la tricoise, les clés gaz, les cales de porte) avec un surpantalon et une veste sans poche. Ce matériel est utile sur intervention. C'est pour cela qu'il a demandé à ce qu'un petit effort soit fait pour essayer d'amener des tenues dépareillées car quand on a des poches partout c'est bien mais c'est problématique lorsqu'il n'y a de poches nulle part.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE remercie d'abord le Lieutenant-Colonel BONVIN pour la rédaction de ce rapport car les représentants du personnel étaient demandeurs de l'état des stocks

permettant de délivrer sans soucis les effets aux agents qui le sollicitent. Les problématiques ont bien été identifiées et bien présentées d'ailleurs. Les représentants du personnel autour de la table se posent les mêmes questions. Pour autant, il estime que l'on doit aussi se poser les véritables questions, notamment sur le fait que les bonnes pratiques ne sont pas, tout le temps, appliquées. Le service formation est présent à cette instance et il serait intéressant de faire un point spécifique lors de la Formation Initiale (FI) ou lors de celle de chef d'agrès. Il rappelle que quand il était Assistant de Prévention (ADP), il trouvait déjà qu'on ne parlait pas trop de la toxicité des fumées. Il cite l'exemple des Mises en Situation Professionnelles (MSP) pour les chefs d'agrès tout engin par exemple, où sont bien évoqués la conduite, le savoir-être, la gestion d'un conflit mais aussi le recadrage d'une équipe en lien avec l'officier. La prévention de la toxicité des fumées n'est, quant à elle, pas évoquée. Concernant le rapport, il n'est pas surpris des résultats. Il y a des centres de secours présentant une hyper activité avec deux, trois, quatre interventions successives. Il rappelle qu'il y a parfois des problématiques de lenteur informatique qui font que cela n'est pas aisé de pouvoir toujours tenir à jour les stocks, notamment à 4 heures du matin. Il s'agit d'un facteur à prendre en considération. Pour autant, lorsqu'il voit certains indicateurs en rouge avec une faible activité opérationnelle, il s'interroge. Les représentants du personnel utiliseront leur réseau pour essayer de rectifier le tir. Cependant, il sollicite le service formation pour revoir la copie ou du moins revoir un peu la prise en compte de la problématique de la toxicité des fumées dans la formation.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel BONVIN.

Le Lieutenant-Colonel BONVIN fait un point rapide sur le dépareillage des tenues. Il réitère que cela n'est pas possible étant donné le taux de rotation de lavage, d'entretien, de retour. Il est le premier confronté à cette difficulté. Il a proposé en commission habillement du mois d'avril de faire l'acquisition de poches scratchs pour pouvoir mettre du matériel, notamment la paire de gants. A l'impossible, nul n'est tenu. Ajouter des poches semble possible. Par rapport à la sensibilisation des centres d'incendie et de secours, il a été convenu avec le chef du magasin d'organiser des visites sur des demi-journées avec des chefs CIS pour pouvoir ré-aborder toutes les problématiques logistiques, de contrôles réglementaires, ce qui sera appuyé par la mise en place, à ce moment-là, d'un réseau de référents techniques et logistiques par bassins de centres de secours avec des personnes ressources qui pourront, elles aussi, porter le message auprès de l'ensemble des agents.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres prises de parole. Il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

9.2 Bilan de l'enregistrement de l'exposition aux fumées du logiciel rapport

Monsieur le Président ouvre l'étude de ce point. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD explique qu'ont été versés au livret les éléments que l'on peut extraire du logiciel rapport et du champ sur les expositions aux fumées. Ce champ a été mis en place en 2020, initié par le groupe de travail toxicité des fumées. Il a fait l'objet d'une note, la 2020-07, qui annonçait la mise en place de celui-ci. Il remercie les collègues du Pôle Organisation des Secours pour cette extraction. Il y a aujourd'hui 34 000 enregistrements. On remarque que ce champ est davantage saisi au fur et à mesure des années. Quand on

regarde les données en page 1, ces enregistrements ont lieu essentiellement pour des interventions de type incendie. Cela concerne des engins pompes. Si l'on se penche davantage sur les durées saisies par les collègues chefs d'agrès, ce sont principalement des durées de quelques minutes. Par exemple, on a 6353 saisies pour une exposition de 1 à 5 minutes, 7660 saisies concernant l'exposition de 6 à 10 minutes. En page 3, nous pouvons voir que, chaque année, en moyenne 2400 à 2500 agents ont eu une exposition aux fumées. Concernant la durée moyenne d'exposition pour les agents, on en est de 1,8 à 2 heures annuelles, ce qui fait un total de 4,3 heures par agent sur les quatre années cumulées. Cette observation a permis de dégager des enseignements assez riches. La première chose dont on s'aperçoit est que la compréhension de la note 2020-07 n'est pas la même pour tout le monde. Ils sont allés à la rencontre de différents collègues pour savoir comment ils l'interprétaient. Il n'a pas été précisé, à l'époque, si la durée en minutes qu'il fallait entrer dans le logiciel était le temps total sur intervention ou le temps de travail en milieu enfumé avec ARI ou le temps durant lequel l'agent a respiré de la fumée sans ARI. C'est la compréhension qu'en ont certains mais dans tous les cas, cette exposition devrait être égale à 0. On ne devrait pas respirer de fumées eu égard aux EPI qui sont fournis par l'employeur. La perspective est de travailler de manière transversale, dès le mois de juin, pour proposer une note de service à la signature du Directeur pour préciser maintenant ce qu'il convient d'arrêter comme données à saisir dans le logiciel. Cela est d'autant plus important à la lumière des derniers éléments d'enseignement concernant la traversée des tenues de feu par certaines molécules avec un passage en transcutané. Ce facteur d'exposition doit être retenu. Il souligne que le rapport d'information du Sénat, sorti le 29 mai 2024, sur les cancers imputables à l'activité des sapeurs-pompiers, auxquels certains des membres de cette instance ont participé, émet une préconisation n° 5 qui est de faire une fiche d'exposition après chaque intervention à risque sanitaire. Ce champ a été intégré depuis 2020 au sein du SDIS. Nous disposons déjà d'un certain nombre d'enregistrements, même s'il conviendra de préciser les contours de ce qui sera rentré à l'avenir dans le champ concerné.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO remercie le Commandant WALFARD pour toutes ces précisions. Pour la CGT, une exposition est égale à une contamination, donc, pour eux, le compteur en heures ne correspond pas forcément. On peut faire 100 heures d'incendie et déclarer une maladie et en faire 10 000 sans déclarer de maladie. C'est ce qui est arrivé sur LUBRIZOL où les agents arrivés sur intervention ont été exposés à plus de 10 000 tonnes de toxiques. Des agents ont eu des nausées et des maladies en service. Il faut faire un gros rappel en formation sur la nécessité de remplir ces champs. Il profite de la présence du Lieutenant-Colonel ISTRIA pour le rappeler. Certains chefs d'agrès tout engin ne cochent pas ces cases dans le logiciel. Il faut donc faire un important rappel là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE a obtenu les réponses à beaucoup de questions qu'il se posait. En faisant le tour des casernes, il s'était aperçu que beaucoup ne savait pas forcément comment renseigner l'exposition aux fumées. Cela a été très bien dit, comme on parle maintenant de contamination cutanée, il faudra peut-être revoir ce qui doit être déclaré. Il est allé voir le memento rapport. Celui-ci n'a pas été mis à jour depuis le 13 décembre 2013. Cela fait déjà 11 ans. Alors que la note opérations de 2020 précise que ce memento est modifié en conséquence. Cette modification est attendue avec impatience. Il pose une question sur l'extraction effectuée par le PSSM. Il se demande si tout cela est bien renseigné. Il faudrait vérifier la corrélation entre les extractions. Par ailleurs, il souhaite

évoquer deux interventions, l'une ayant engendré une carboxyhémoglobine sanguine (HBCO) à 1% et une autre, à Fort-Mardyck, à 5%. Il aimerait savoir si ces données ont bien été intégrées par rapport aux agents qui ont été contaminés. Normalement, il devrait y avoir une exposition remplie.

Le Commandant WALFARD précise qu'il a les mêmes diagnostics et perspectives d'amélioration. Concernant les collègues de Fort Mardyck, ils étaient à 6%, le médecin du SAMU devait normalement les faire transporter à partir de 5%. Ils étaient au seuil.

Monsieur VERCOUTRE trouve que cela n'est pas normal.

Le Commandant WALFARD indique que le service Hygiène et Sécurité a mené une enquête. Il y a eu une investigation car on a dû transporter trois collègues. A priori, sans rentrer dans les détails, il y a eu un peu de propagation de volutes de fumées dans les escaliers du fait de l'ouverture d'une porte palière pour le passage des tuyaux et il y a eu un léger voile. Ils n'ont pas jugé nécessaire de mettre l'ARI d'où une légère charge en Monoxyde de Carbone (CO). Le point a été fait et le COS averti. Il va vérifier que cette exposition a été bien saisie dans le rapport.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite avoir des précisions sur les postes occupés par les agents qui ont été transportés : équipier, chef d'équipe, chef d'agrès.

Le Commandant WALFARD précise qu'il est possible d'obtenir l'information.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

10. POINT DE SITUATION SUR LES CATEGORIES D'INAPTITUDE

Monsieur le Président ouvre l'étude du point. Il donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET rappelle que les représentants du personnel ont souhaité que soient communiqués des volumes d'inaptitudes par centre de secours. Ce qui a été fait avec la fourniture d'un tableau avec double entrée, présentant les CIS d'une part et les différentes restrictions d'aptitude, d'autre part. Il souhaite juste attirer leur attention sur l'analyse des chiffres puisqu'à chaque fois, il s'agit d'un nombre de décisions de restriction d'aptitude cumulées, en l'occurrence sur l'année 2023, quelle que soit la durée de la restriction et quelle que soit la répétitivité pour un même agent au cours de cette même année. Tout cela pour dire qu'il ne s'agit pas d'un instantané d'un jour donné. De ce fait, de par les limites de l'extraction, on ne voit pas trop comment exploiter ces données. A l'avenir, on pourra certainement avoir des éléments en instantané grâce à l'interface entre MEDISAP et GEEF. On pourra effectivement suivre, en temps réel, le nombre de restrictions à l'aptitude.

Monsieur FATHALLAH trouve qu'il est dommage de ne pas avoir le détail sur la différence entre SPP et SPV pour établir l'impact opérationnel. Ils n'ont pas ce visu, malheureusement, sur l'inaptitude.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que la demande ne le précisait pas. De ce fait, cela a été fait pour tous statuts sans distinction.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE partage la remarque de Monsieur FATHALLAH. Il est très difficile de faire une extraction et de faire le lien entre la problématique médicale individuelle d'un agent, qui peut être, entre autres, pathologique, et l'image permettant de comprendre la difficulté rencontrée opérationnellement. Quand, dans un centre de secours, il y a un certain nombre de personnels professionnels qui ont une inaptitude, par exemple 5 agents sur 15 ou 16, notamment pour l'incendie, cela posera inévitablement plus de problèmes que lorsque l'on a 5 volontaires sur 40. Dans un centre de secours mixte, le volontaire viendra renforcer ou pas, en fonction de son aptitude, cela est moins gênant. Cette problématique impacte également beaucoup les centres de secours où il n'y a que des volontaires. Cela génère automatiquement des difficultés opérationnelles. La demande est effectuée, non pas pour ennuyer l'administration mais pour essayer de comprendre et d'avoir une réflexion commune en vue d'apporter la réponse la plus fine possible à cette problématique. Il remercie Monsieur le Président de lui avoir octroyé ces dernières minutes.

Ce point a été présenté pour information.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a plus d'intervention. Il lève la séance. Il remercie les participants pour leurs interventions.

La séance est levée à 12h05.

Le SECRETAIRE



M. Maroine FATHALLAH

Le SECRETAIRE ADJOINT



Mme Séverine ROUSSE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN